



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LE DÉPARTEMENT



Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Signature le 1^{er} septembre 2021

Février 2021.

**CONTRAT DE RELANCE
ET DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

TABLES DES MATIERES

I. Préambule.	3
Objet du contrat de relance et de transition écologique	
Gouvernance du présent contrat	
Communication	
II. Diagnostic du territoire.	8
II.1 Géographie du territoire	
II.2 Infrastructures énergétiques	
II.3 Tissu économique	
II.4 Caractéristiques sociales de la population	
II.5 Caractéristiques environnementales	
II.6 Richesses et faiblesses du territoire	
II.7 Projet de territoire	
III. Actions.	21
III.1 Transition écologique	
II.2 Mobilités	
III.3 Accès aux services publics et aux soins	
III.4 Développement économique et attractivité	
III.5 Logement et patrimoine	
III.6 Eau et assainissement	
IV. Protocole financier.	49
Annexes.	51

I. Préambule

Le 15 juillet dernier, à l'occasion de la déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale, le Premier ministre a annoncé que « d'ici la fin de 2021, tous les territoires devront être dotés de contrats de relance et de développement écologiques avec des plans d'actions concrets, chiffrés, mesurables ».

Alors que les années 2020 et 2021 resteront marquées par une crise sanitaire sans précédent par sa nature et sa durée, la « France des territoires » doit faire de 2021 une année de relance et de transition écologique, « car c'est elle qui détient en large part les leviers du sursaut collectif ».

En effet, la Covid-19 a entraîné une récession soudaine, liée à la décision de placer la sécurité sanitaire des populations au-dessus de toute autre considération et donc de mettre en œuvre des mesures de restrictions importantes de l'activité économique.

Si l'impact de cette crise est majeur pour l'économie française, l'État et les collectivités ont mis en œuvre de nombreuses mesures pour en limiter les effets. Ainsi, un plan d'urgence de 470 milliards d'euros a été déployé en mars 2020 afin de préserver le pouvoir d'achat et l'emploi des Français. La mise en œuvre de ces mesures d'urgence a constitué une première réponse.

Après l'indispensable sauvegarde de notre tissu économique, le gouvernement a décidé d'engager un plan de relance d'une ampleur historique. Avec ses 100 milliards d'euros, le plan France Relance est quatre fois plus important que celui qui avait été mis en place à la suite de la crise de 2008. Son objectif est de revenir le plus rapidement possible au niveau de richesse d'avant crise. Ce plan constitue une deuxième réponse, complétée par la territorialisation de ce plan, gage d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion. La territorialisation, troisième réponse à la crise que nous connaissons, permettra d'accompagner les dynamiques territoriales et rendra possible la consommation efficace des crédits.

Dans cette perspective, les collectivités sont invitées à conclure un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) avec l'État, lequel poursuit trois finalités :

- (i) Contribuer à la réussite du Plan de Relance dans les territoires en impliquant toutes les collectivités.
- (ii) Accompagner, sur la durée du mandat communautaire (2020-2026), la concrétisation du projet de territoire de chaque collectivité engagée avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale, avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...).
- (iii) Traduire un nouveau cadre de dialogue entre l'État et les collectivités illustrant une approche différenciée et simplifiée de la décentralisation.

La vision de long-terme de ces contrats repose sur la capacité de développer la résilience des territoires face aux crises, qu'elles soient sanitaires, économiques, sociales ou climatiques et de conforter l'évolution vers une économie plus écologique, plus compétitive et plus solidaire.

Le CRTE s'inscrira en parfaite cohérence avec la stratégie régionale « Eau – Air - Sol » et avec l'ensemble des schémas de cohérence territoriale (SCOT), plans locaux d'urbanisme (PLU), plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) et contrats locaux de santé.

Des projets ont d'ores et déjà identifiés et bénéficient du plan de relance à hauteur de plus de 25M€ sur le territoire de la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo dont :

- 5,5M€ destinés à la relance de la compétitivité dont 4,1M€ d'aides à l'investissement destinés à sept entreprises pour accompagner des projets industriels (avec par exemple 1,2M€ pour la résilience de l'entreprise Dracula Technologies, 800 000€ pour DPIA en faveur de l'automobile, 710 080€ pour la modernisation de la filière aéronautique pour l'entreprise PMD Vallon) ou encore, en matière de culture, 1,4M€ pour la rénovation de la Cathédrale Saint-Apollinaire de Valence.
- 20,3M€ déployés sur le volet écologique dont 18M€ sur des projets de rénovation énergétique des bâtiments de l'État / enseignement supérieur (notamment 12M€ pour la préfecture de la Drôme et le conseil départemental); 2,2M€ sur des projets de dotation à l'investissement local en 2020 (dont 1M€ pour la construction du palais des Congrès), ou encore 1,08M€ de financement pour le renouvellement des canalisations et branchement de Valence Romans Agglo.
- Concernant l'axe cohésion, on compte notamment cinq écoles élémentaires bénéficiaires d'aides pour le soutien à la généralisation du numérique éducatif et cinq associations retenues pour intervenir sur le territoire afin de lutter contre la pauvreté. L'ensemble des mesures du plan "un jeune, une solution" se déploie également sur le territoire de l'agglomération.

A ce jour, le territoire de l'agglomération est engagé dans les dispositifs suivants :

CONTRAT	OBJET / PARTIES	DATE DE SIGNATURE	ECHEANCE
ACTION CŒUR DE VILLE	3 programmes action cœur de ville : Romans, Valence, Bourg de Péage	Romans - Bourg de Péage : 2018 Valence : 2018	2022
CONTRAT DE VILLE	2 contrats de ville ont été signés portés par l'intercommunalité	2015	2022
CONTRAT DE RURALITÉ	Un contrat de ruralité a été mis en place en 2017	2015	2020
CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Objet du présent dossier	2021	2026

Le présent CRTE permettra d'assurer la simplification et la convergence de l'ensemble de ces dispositifs de contractualisation. Il est toutefois rappelé aux parties que la mise en place d'un CRTE n'induit pas nécessairement un financement de la part de l'État sur l'ensemble des actions recensées dans le contrat, les fonds étant attribués en fonction des crédits disponibles et de la qualité des dossiers.

Afin d'assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE, les représentants de l'État et de Valence Romans Agglo mettent en place une gouvernance conjointe précisée à l'article 2 du présent accord.

Le présent contrat de relance et de transition écologique est conclu entre l'État, représenté par M. Hugues MOUTOUH, Préfet de la Drôme, et Valence Romans Agglo, représentée par M. DARAGON, Président.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er - OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat exprime et consacre l'ambition commune des parties d'apporter une réponse puissante aux conséquences de la crise à court, moyen et long-terme, en soutenant de manière renforcée le secteur économique et l'emploi et en plaçant au cœur de leurs actions l'objectif de transition écologique. Les parties s'engagent à ce que la collectivité soit accompagnée pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un contrat de relance et de transition écologique construit à partir des besoins du territoire.

Sur ces principes, les parties conviennent de mesures qu'elles comptent mettre en œuvre de manière rapide et efficiente et ainsi démultiplier l'effet de levier des financements publics, au travers notamment de cofinancements sur des projets majeurs portés par les membres de l'intercommunalité.

Ces cofinancements pourront être portés par des crédits issus d'une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) renforcée, de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), et/ou de toute autre ligne de financement dédiée du plan de relance.

Enfin, les parties s'engagent à participer au déploiement du plan de relance en accompagnant des projets de relance mis en œuvre sur le territoire par d'autres acteurs locaux, notamment les collectivités territoriales, les associations et les entreprises, dans un principe de solidarité territoriale.

Dans un souci partagé de souplesse et de simplification, les engagements présentés dans le CRTE pourront être adaptés à tout moment pour tenir compte des évolutions de la situation locale ou des conditions de mise en œuvre du plan de relance.

Ainsi le comité de pilotage sera conduit à statuer chaque année sur l'évolution des actions à mener d'ici à 2026 afin notamment de supprimer ou d'intégrer de nouveaux projets concourant à l'atteinte des objectifs du territoire explicités dans le présent document.

Les projets, dont l'intégration sera proposée au contrat, feront l'objet d'une « fiche action » qui sera annexée au présent document. L'ensemble de ces fiches actions permettra d'arrêter la maquette financière en amont du dépôt des demandes de subventions.

ARTICLE 2 - GOUVERNANCE DU PRÉSENT CONTRAT

2.1 Comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département de la Drôme ou son représentant et par le Président de Valence Romans Agglo ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de l'EPCI, des services de l'État, de représentants de la région Auvergne-Rhône-Alpes, du département de la Drôme, ainsi que d'autres établissements publics ou opérateurs mobilisés en appui du CRTE (ADEME, CDC, PNR, etc.) et tout autre partenaire utile.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat ;
- Vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage afin de proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Etudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Par ailleurs, il sera fréquemment sollicité pour entendre, enrichir, animer, coordonner la dynamique du CRTE.

2.2 Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des différentes orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...) (ANNEXE 1). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants de l'intercommunalité concernée et de l'État. Il est présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés peuvent être établis de façon complémentaire. Ce dispositif d'évaluation s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

2.3 Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'au renouvellement des conseils communautaires en 2026.

2.5 Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE n'est pas figé, il est évolutif et peut faire l'objet de modifications.

Le corps du CRTE peut être modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE.

2.6 Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Grenoble.

ARTICLE 3 - COMMUNICATION

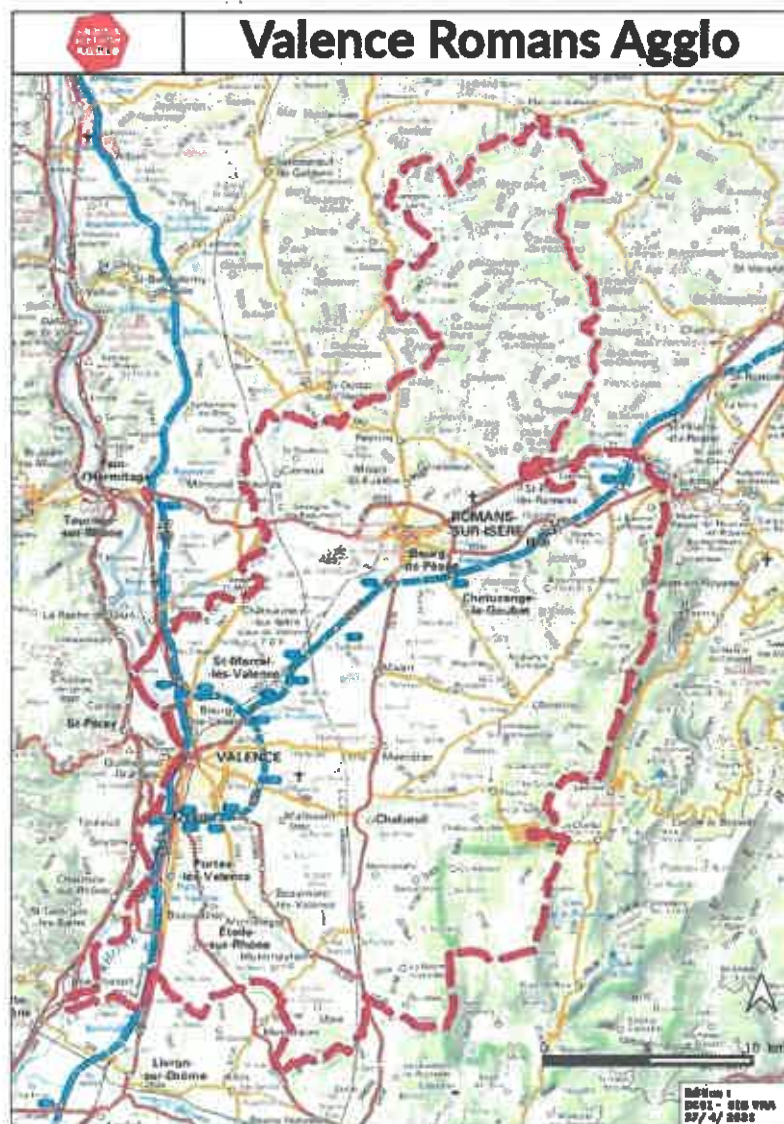
L'État et la collectivité s'engagent à mettre en œuvre une communication coordonnée afin de mettre en lumière le déploiement du CRTE au plus près du territoire.

II. Diagnostic du territoire

5ème pôle urbain de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Valence Romans Agglo est située dans la Drôme, à la confluence des cours d'eau majeurs que sont le Rhône et l'Isère, bordée par les piémonts du Vercors et les collines drômoises.

II.1 - GEOGRAPHIE DU TERRITOIRE

Avec 220 000 habitants, répartis sur 54 communes, l'Agglo concentre 40 % de la population drômoise principalement réparties sur 2 pôles d'équilibres : le pôle romano péageois qui ouvre le territoire sur la vallée de l'Isère et le pôle valentinois qui l'ouvre sur la vallée du Rhône.



Le territoire s'étend sur 940 Km² avec une mixité d'espaces caractérisés par :

- 3 communes de plus de 20 000 habitants : Valence, Romans-sur-Isère, Bourg-lès-Valence,
- 6 communes de plus de 5000 habitants : Portes-lès-Valence, Saint-Marcel-lès-Valence, Etoile-sur-Rhône, Chabeuil, Chatuzange-le-Goubet, Bourg-de-Péage,
- 2 cercles de communes de première couronne à dominante résidentielle,
- 1 vaste espace de communes rurales dont 13 ont moins de 600 habitants.

Les aires urbaines composées des communes de plus de 5000 habitants assurent le rôle de centre de proximité avec les communes rurales proches et connaissent une forte croissance pour celles comptant moins de 20 000 habitants et des dynamiques de population très modérées voir négatives pour les plus de 20 000 habitants.

Les communes de premières couronnes ont une dominante résidentielle très forte. Elles sont marquées par d'importants mouvements pendulaires vers les villes. Ces communes enregistrent une croissance forte et continue à l'image de Chatuzange le Goubet +17% depuis 2010 ou Etoile sur Rhône +16%.

L'espace des communes rurales est marqué par une densité moyenne inférieure à 120 habitants au km² avec un taux de natalité particulièrement important.

Les principaux axes de circulation :

Point névralgique des échanges européens Nord-Sud et porte du sillon alpin pour les liaisons Ouest-Est en direction de l'Italie et de la Suisse, l'agglomération bénéficie d'une localisation stratégique.

Son accessibilité est assurée par la présence de nombreuses infrastructures :

- Ferroviaire : 2.5 millions de voyageurs par an transitent par la gare de Valence TGV pour des liaisons nationales et européennes express. Les gares de Valence ville et de Romans-sur-Isère permettent en complément d'assurer les liaisons interrégionales et enregistrent plus de 7000 voyageurs/jours.
- Routier : deux axes majeurs avec l'A7 et l'A49 particulièrement fréquentés (80 000 véhicules/jour sur l'A7)
- Fluvial : Valence abrite le plus grand port de plaisance fluvial de France et une halte fluviale permettant de satisfaire plaisanciers et touristes. Une plateforme portuaire permet également de capter les flux de marchandises sur Portes-lès-Valence
- Aérien : le territoire bénéficie d'un aéroport enregistrant environ 30 000 mouvements/an utilisé notamment pour faciliter l'accès à l'aéroport de Lyon Saint Exupéry.

Ces principaux axes de connectivité tournés sur l'extérieur du territoire permettent d'accéder à Paris en 2h15, à Lyon en 35 minutes et à Marseille en 1h05.

A l'échelle du Grand Rovaltain, 1 050 000 déplacements quotidiens sont effectués (étude SCOT grand Rovaltain) en lien direct avec d'importants flux domicile-travail.

Le premier mode de déplacement reste la voiture qui représente 68% des mobilités suivi par la marche à pied 23%.

L'étendue du territoire occasionne de grande disparité dans l'utilisation des modes de transport, ainsi si 8% des personnes utilisent le réseau de transport collectif urbain à l'échelle des agglomérations de Valence et Arche, 20% des valentinois l'utilisent tous les jours.

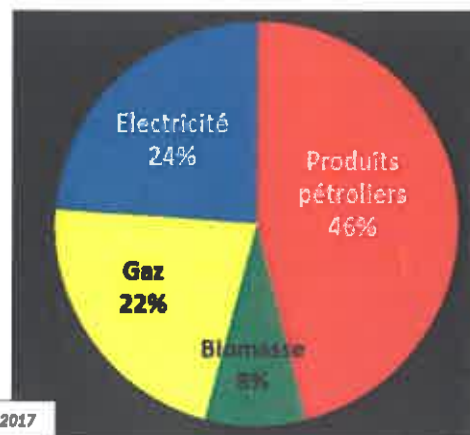


II.2 - INFRASTRUCTURES ENERGETIQUES

La répartition des consommations énergétiques du territoire par type d'énergie souligne une forte dépendance aux énergies fossiles pétrole et gaz.

Sur les mesures 2013, le territoire produisait 697 GWh d'énergie renouvelable, alors que sa consommation globale en énergie finale était de 5379 GWh.

Sur le plan financier ce déséquilibre se traduit par plus d'un demi-milliard d'euros dépensé chaque année par les acteurs du territoire en achat d'énergie, échappant à l'économie locale.



- La nature des énergies importées est très diverse, cependant le pétrole, l'uranium et le gaz occupent une place privilégiée dans ce mix énergétique et se détachent nettement des autres sources d'énergies (Pétrole : 2366.8 GWh, Uranium : 1890.4 GWh, Gaz fossile : 1304.5 GWh, Hydraulique : 102.5 GWh, Eolien 27.2 GWh, Charbon : 20.2 GWh, Solaire : 6.4 GWh)

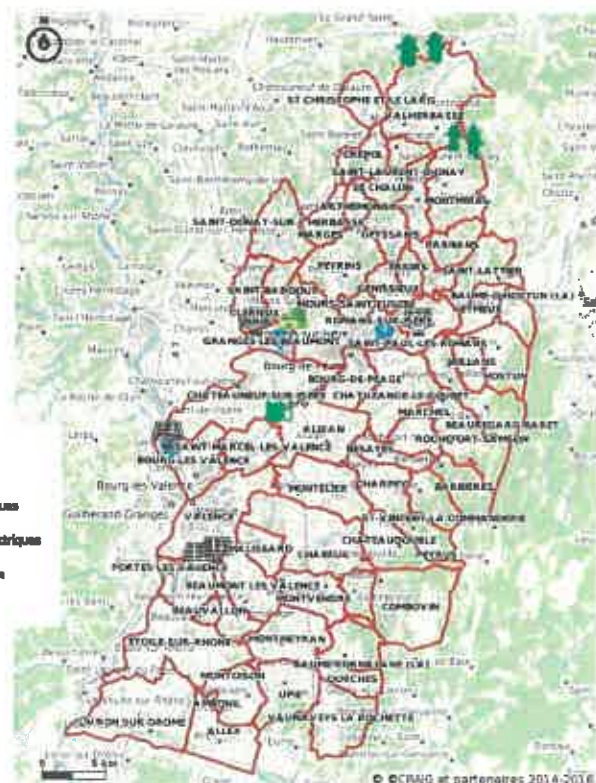
La production d'énergie renouvelable du territoire couvre environ 15% de sa consommation finale d'énergie. Elle vient principalement de la production hydroélectrique, avec 4 barrages produisant environ 1 TWh.

Évolution comparée de la consommation d'énergie finale et de la production d'énergie renouvelable locale (en MWh)



Avec 557.2 GWh produits et consommés sur le territoire, l'hydraulique constitue la première source d'énergies renouvelables territoriales loin devant le bois 227.4 GWh, le solaire 27.4 GWh et le Biogaz 23 GWh.

La production des deux parcs éoliens mis en service en 2018 n'est pas encore comptabilisée. En 2019, le parc Forêt de Thivolet et le Parc Bois de Montrigaud ont produit 89 661 MWh.



II.3 - TISSU ECONOMIQUE

Avec 11,4% du PIB national, Auvergne-Rhône-Alpes constitue la seconde région économique française. Le dynamisme régional repose bien évidemment sur les 3 grands systèmes métropolitains (Lyon-Grenoble, Genève, Clermont-Ferrand), cependant leur poids est largement inférieur à celui constaté dans les autres régions européennes. Une part non négligeable de la puissance économique régionale est donc le fait de territoires qui, si ils n'ont pas le statut de métropole, en possèdent quelques caractéristiques s'agissant notamment du tissu productif.

L'agglomération compte désormais 102 637 emplois, tous secteurs confondus, avec un poids important du salariat public, privé et agricole qui en 2017 représentait 88% des emplois.

Secteur primaire :

L'agriculture et l'agroalimentaire avec l'une des plus fortes présences d'agriculture biologique en France constituent un véritable pôle d'excellence. En termes d'alimentation, d'emploi et de gestion de l'espace, le secteur représente un enjeu important pour l'agglomération.

Les exploitations sont majoritairement marquées par leur taille moyenne. A l'échelle du Grand Rovaltain, elles sont de 37.5 ha alors que la moyenne française se situe autour de 77 ha.

Un des atouts du secteur agricole du territoire repose sur la diversification des 1200 exploitations présentes en 2010 sur l'agglomération (source étude AFTER). La surface agricole utile représente environ 43 000 hectares (RGA en cours), soit 47% du territoire.

Les exploitations sont majoritairement organisées autour de cinq filières :

- Les grandes cultures (2/3 de la SAU), qui font face à de nombreux enjeux (perte de compétitivité des filières exports, protection de l'eau, changement climatique) mais disposent d'opportunités (besoin en céréales bio, marché sur les légumes secs) ;
- Les légumes qui (plein champs et maraîchage) représentent 2% de la SAU mais 500 producteurs. C'est une filière dynamique, avec une dynamique de nouveaux producteurs en bio, avec des enjeux d'accès au foncier ;
- Les volailles qui sont une filière structurante et structurée sur l'Agglomération (43% des producteurs Drômois), avec des grands opérateurs s'étant également inscrit dans une démarche bio (qui doivent importer des céréales fourragères bio) ;
- L'arboriculture qui représente 3600 ha (abricotiers, pêcheurs, noyer) et fait face à des enjeux de diversifications techniques et d'adaptation aux changements climatiques ;
- Les filières caprines (lait) et bovines (lait et viande) qui s'inscrivent plutôt dans des démarches de qualité.

Deuxième au classement « autonomie alimentaire des villes » réalisé par Utopies en 2017, le territoire valentinois dispose de nombreux atouts en termes d'agriculture. Pour autant, comme sur les autres territoires français, le secteur est fragilisé par les crises de filières. Le nombre d'exploitations est en baisse et de fait les surfaces agricoles se réduisent.

Selon les études menées sur le périmètre du SCOT entre 1990 et 2014 les espaces naturels et forestiers et les espaces agricoles ont ainsi été artificialisés à raison d'une moyenne de 184 hectares par an.

Secteur secondaire :

A Valence, l'industrie prend son essor dans les années 50 avec les aménagements liés au Rhône qui emploient une main d'œuvre qualifiée migrant au fil des années sur les secteurs de la mécanique, la métallurgie, l'aéronautique (Crouzet, Markem Imaje, Spit, Thalès...).

A Romans-sur-Isère, c'est d'abord les tanneries qui entraînent la croissance de la ville puis l'industrialisation de la fabrication de la chaussure qui lui permettent de devenir la capitale mondiale de la chaussure de luxe avec des entreprises telles que Charles Jourdan, Robert Clergerie...

Après la crise économique des années 80 les emplois industriels diminuent pour ne plus peser aujourd'hui que 14% des emplois sur le secteur de Valence Romans entraînant une forte augmentation du chômage et une déstructuration des moteurs de la sphère productive du territoire. En 1975, la sphère productive à Romans-sur-Isère concentrait 50% des emplois pour tomber à 34% aujourd'hui.

Ces changements brutaux ont conduit le territoire à se restructurer rapidement pour trouver un nouvel équilibre multisectoriel autour d'entreprises de petites tailles qui représentent 92% des établissements du territoire et s'adaptent très rapidement aux changements économiques.

L'agglomération ne compte plus aujourd'hui que 1238 entreprises de plus de 10 salariés recensées en 2014 (dont 24 de plus de 200 salariés). Ces établissements représentent 7.7% des structures présentes sur le territoire alors que la moyenne régionale se situe au-dessus de 26%.

Le nouveau tissu économique du territoire est devenu beaucoup plus généraliste et le secteur industriel est marqué par la présence des acteurs de sous-traitance qui se développent sur les secteurs de l'automobile, le nucléaire, l'énergie, l'aéronautique la plasturgie et l'agroalimentaire. Des dynamiques nouvelles et différenciantes émergent sur le territoire :

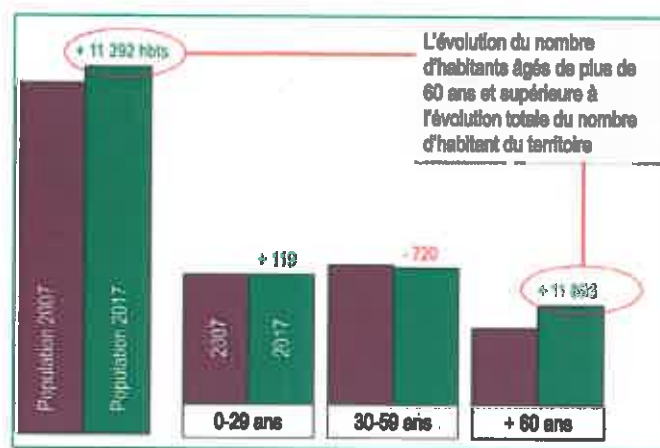
- Les industries créatives installées notamment sur le pôle image de la Cartoucherie qui connaissent depuis 2008 une croissance continue entraînée par la reconnaissance internationale des studios de production du territoire : Folimage, TeamTo, Fargo...
- Le numérique dont le nombre d'établissements s'est accru de 60% depuis 2008 au sein d'un écosystème labellisé French Tech avec des start-up moteur comme kookooning (création de monde virtuel videoprojeté), Kiméria (réalité augmentée), Loteam (objets connectés)...
- L'économie verte avec plus de 2500 eco-entreprises installées intervenant notamment dans la production d'énergies, le stockage de l'énergie dont quelques leaders nationaux McPhy...

Ainsi, en 2017 selon les sources de l'INSEE (2007 - 2012 - 2017) l'emploi sur le secteur industriel est en légère hausse pour la première fois depuis de nombreuses années passant de 15 991 en 2012 à 16 235.

moyenne à l'échelle de l'agglomération de l'ordre de 0.6%. L'INSEE en 2017 enregistrait 221 737 habitants sur l'ensemble de l'agglomération dont 63 714 sur la plus grosse commune (Valence) et 154 sur la plus petite (Saint Laurent d'Onay).

L'agglomération compte plus de 99 000 ménages en 2017 alors qu'elle en comptait 90 000 dix ans plus tôt.

La croissance de population concerne surtout les tranches 0-14 ans et 45-75 ans. Les retraités sur le territoire représentent 28.6 % de la population de plus de 15 ans et connaissent une forte progression :



Etude New Deal 2020

Selon les données CAF 2019, les enfants de moins de 6 ans sont 14 111 sur le territoire dont, 6953 de moins de 3 ans et 7158 entre 3 et 6 ans. Les zones urbaines concentrent la majorité du nombre d'enfants de moins de 3 ans du territoire.

Si on rapproche les données statistiques de la population aux données de l'emploi on s'aperçoit qu'entre 1975 et 2017, le solde de population d'emploi sur le territoire est de + 29 937 habitants alors que la population s'est accrue sur la même période de 64 532 habitants. Ce solde d'emploi place le territoire au 4^{ème} rang des aires urbaines de la région Auvergne-Rhône-Alpes juste derrière Clermont Ferrand (+30 995).

Cette évolution est inégalement répartie sur le territoire profitant majoritairement aux centres urbains. Ainsi, Valence, Bourg-lès-Valence, Saint-Marcel-lès-Valence et Portes-lès-Valence concentrent 59.4 % des emplois, Romans et Bourg de Péage 20.1%. Les 2 pôles urbains représentent donc près de 80% des emplois de l'ensemble de l'agglomération. (source New Deal 2020).

La part des CSP+ dans la population croît depuis 2007 entraînée par les cadres et professions intellectuelles supérieures, et les professions intermédiaires de plus en plus nombreuses. Pour autant, le niveau de vie sur le territoire reste inférieur à celui constaté sur la Région avec une médiane qui s'établit à 20 600 €.

Le portrait social élaboré en 2020 dans le cadre de la Convention Territoriale Globale menée avec la CAF, met en évidence un taux d'allocataires sur le territoire important (52.5% sur l'agglomération, 48.9% sur la Drôme). 39.5% de ces allocataires ont un quotient familial inférieur ou égal à 730 € par mois, bien qu'ils soient majoritairement actifs.

Le niveau de qualification de la population active du territoire est en dessous de la moyenne régionale, entraînant de fait un niveau de salaire horaire plus faible, 12.90 € contre 14 € en moyenne en Rhône-Alpes.

Les personnes diplômées de l'enseignement supérieur sont plus nombreuses sur l'agglomération que sur le reste du département et la part des employés, professions intermédiaires et cadres dans les actifs occupés est largement supérieure sur le territoire aux moyennes régionales.

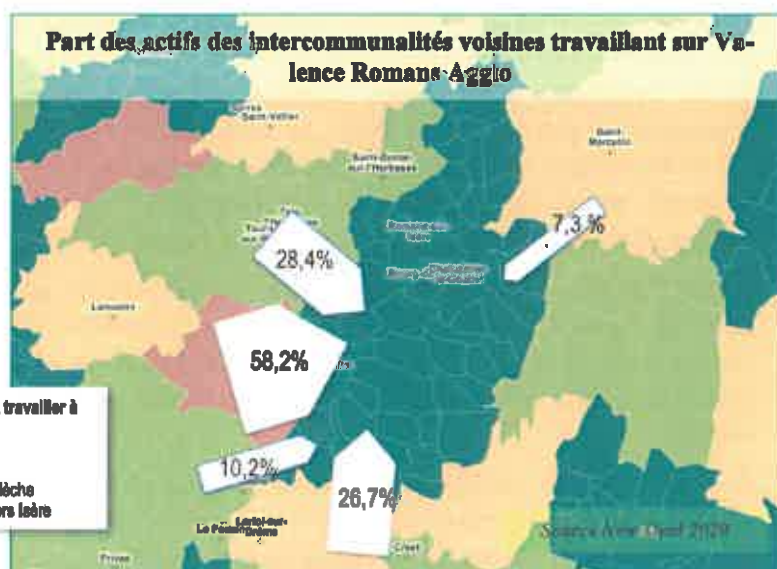
Le nombre de personnes disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur s'est considérablement accru ces dix dernières années pour représenter 29% de la population de plus de 15 ans non scolarisé en 2017. De même on enregistre une hausse plus modérée des titulaires de CAP ou BEP dans la population du territoire, l'ensemble ayant permis de faire diminuer considérablement la proportion de non diplômés entre 2007 (31.8%) et 2017 (28.3%).

La part des actifs ayant un emploi entre 2007 et 2017 est passée de 61.8% à 63.8%. Ceci se traduit notamment sur la courbe du chômage qui depuis 2012 a ralenti sa progression. Le nombre de chômeurs (au sens du recensement INSEE) en 2017 s'établit à 14.4% avec de fortes disparités notamment pour le segment des 15-24 ans qui enregistrent un taux de chômage de 28%.

Depuis 2009 les services sont le moteur de la création nette d'emploi sur le territoire et tout particulièrement sur Valence où la croissance entre 2017 et 2019 des effectifs dans les activités métropolitaines Supérieures est de 10%. (Source INSEE).

Si le solde d'emploi positif enregistré entre 1975 et 2017 se retrouve à la fois dans la sphère productive et présente cette dernière représente aujourd'hui 64.7% des emplois du territoire (Etude New Deal 2020). Pour autant, comparativement aux données nationales la sphère productive reste importante sur le territoire.

Les emplois du territoire sont essentiellement occupés par des actifs habitant dans le périmètre communautaire mais le nombre de « travailleurs extérieurs » est relativement important.



- Valence Romans Agglomération donne à travailler à
- 58,2% des actifs de la CC Rhône-Crussol
- 28,4% des actifs de la CA Arche Agglo
- 26,7% des actifs de la CC du Val de Drôme
- 10,2% des actifs de la CA Prives Centre Ardièche
- 0,7% des actifs de la CC St Marcellin, Vercors Isère

On compte 112 530 logements sur l'agglomération dont la moitié sur Valence et Romans-sur-Isère. Les ménages vivant sur le territoire sont à 59% propriétaires selon les données de

l'INSEE. Le territoire se caractérise par une faible proportion de maisons individuelles et une demande de logements sociaux fortes.

L'étude menée par la CAF et l'agglomération dans le cadre de la mise en place de la convention territoriale globale identifie des zones de précarité marquées à la fois sur les 7 Quartiers Prioritaires de la Ville et de l'agglomération mais également sur certaines zones rurales.

Le nombre de résidences principales croît de façons régulière et importante. Ainsi les données INSEE entre 2012 et 2017 montrent une évolution de 11 292 habitants tandis que le nombre de résidences principales sur la même période s'est accru de 8 760. En 2017 on compte 1.29 habitants pour une résidence supplémentaire.

La pression générée par cette urbanisation génère une évolution forte de l'artificialisation du territoire au-dessus des moyennes nationales.

Logement

Dans la décennie 2000, le territoire de l'Agglo a été marqué par un ralentissement de sa croissance démographique (+0,4%/an) notamment lié à un solde migratoire négatif, et au vieillissement de la population. Malgré ce ralentissement, la construction neuve s'est poursuivie, avec pour conséquence, une forte dépréciation des logements anciens, moins confortables, moins accessibles, plus énergivores. Ce marché immobilier détendu, fait progresser la vacance à un rythme moyen de 400 logements par an (source INSEE).

La vacance est particulièrement forte sur les centres-bourgs où la dépréciation générale des logements anciens est importante, alors que le périurbain enregistre une dynamique de construction importante. La déqualification s'observe également sur les grands ensembles sociaux d'après-guerre. L'appauvrissement des centralités, le manque d'attractivité des quartiers entraînent une dégradation rapide de l'habitat de ces espaces accentuant encore la paupérisation des résidents.

L'amélioration du parc ancien répond par conséquent à plusieurs enjeux. Elle doit permettre d'assurer de meilleures conditions de vie aux ménages urbains, soutenir l'attractivité économique et démographique du territoire, mais aussi limiter la construction neuve pour maîtriser les extensions urbaines et ses impacts climatiques et financiers.

Alors que les villes offrent une majorité de petits logements, en immeubles collectifs et en location, le périurbain se développe essentiellement en lotissements de maisons individuelles, en accession à la propriété. Les logements sociaux représentent 19% des résidences de l'Agglo, mais se concentrent à 90% sur les pôles urbains de Valence et Romans. Cette spécialisation de l'offre de logement conduit à creuser les différences de peuplement et de richesse entre les villes et leurs périphéries, mais aussi entre quartiers.

Les centres-villes ne parviennent plus, ou difficilement, à attirer les familles et les classes moyennes qui souhaitent acheter. Inversement, les communes périurbaines ne savent pas offrir de petits logements aux seniors, aux jeunes ou aux familles monoparentales qui recherchent des locations à prix abordable. Ces fractures territoriales engendrent des difficultés dans les parcours résidentiels.

Les populations de l'Agglo présentent des revenus relativement modestes. Ce phénomène s'explique par une surreprésentation des catégories populaires et un taux de chômage important (13,9 % de chômage pour l'INSEE en 2013), au-dessus des moyennes régionales. 15,3% des ménages ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté français (12 % à l'échelle régionale). Concrètement, cela se traduit par une forte demande en logements sociaux : 7 000 demandeurs actifs, dont 68 % sont éligibles aux logements très sociaux (logements PLAI). Ce taux atteint 75 % chez les locataires du privé, soit près de 20 000 ménages. Pour l'essentiel, il s'agit de jeunes, de personnes âgées et de familles monoparentales.

II.5 - CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES

Les cours d'eau et des milieux aquatiques occupent une place privilégiée au niveau du contexte environnemental du territoire de l'Agglo avec environ 600 kilomètres de cours d'eau, 11 cours d'eau principaux et 270 zones humides avec des enjeux fort de restauration des cours d'eau et zones et humides et de protection contre les inondations.

Le territoire est couvert par un contrat d'Agglomération signé avec l'Agence de l'eau. Ce contrat d'agglomération porte sur la restauration des milieux aquatiques et aussi sur la préservation de la qualité de l'eau avec des actions relatives aux compétences GEMAPI, assainissement et eau potable. Il prévoit plus d'une quarantaine d'actions à mettre en œuvre sur le territoire pour un coût estimé à 18 millions d'euros HT.

Le SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence est plus large que le territoire de Valence Romans Agglo et comprend 8 intercommunalités. Les principaux enjeux identifiés dans le SAGE portent sur :

- La préservation des ressources pour l'alimentation actuelle et future en eau potable ;
- La préservation et l'amélioration de la qualité des eaux
- La gestion quantitative des ressources souterraines
- La maîtrise des impacts de l'urbanisation, en lien avec la disponibilité et la préservation de la ressource.

Selon l'étude « Identification et préservation des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable » réalisée pour l'élaboration du SAGE, les prélèvements en eau sont de l'ordre de 87.1 millions de mètre cube pour l'agriculture, 27.7 millions pour l'alimentation en eau potable et 5.3 millions pour l'industrie.

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) précise qu'il n'y a pas de déficit quantitatif avéré sur les masses d'eau souterraines pour le moment. L'état quantitatif actuel des masses d'eau souterraines du SAGE a été jugé globalement bon par le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021, qui identifie toutefois comme nécessaire la mise en œuvre d'actions de préservation du bon état quantitatif des masses d'eau Molasses miocènes du Bas Dauphiné et alluvions de la plaine de Valence.

À l'échelle du SAGE, le volume mensuel de pointe retenu mis en distribution en 2014 est de 2429579 m³ et la consommation journalière moyenne par habitant est de 151, 2 L.

L'agglomération porte également deux Plans d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur les bassins versants Véore /Barberolle et sur la Joyeuse.

Elle est également partenaire du contrat Vert et Bleu du Grand Rovaltain qui et porte quelques actions fortes comme :

- les opérations de restauration écologique des cours d'eau,
- l'amélioration du fonctionnement des zones humides

Si moins de 5% de la surface du territoire est protégée la collectivité compte néanmoins plusieurs sites Natura 2000 et de nombreux périmètres classés en zone ZNIEFF.

II.6 - RICHESSES ET FAIBLESSE DU TERRITOIRE

PRESENTATION GLOBALE	ATOUS	FAIBLESSES
1. TRANSITION ECOLOGIQUE	Inscription dans les programmes TEPOS/TEPCV PCAET/ Actionnaire ROVALER-CEPR – (voir ZAC ISO 14001 est unique ?) – Fab-T – élargissement PNR	Manque de diversification agricole / Manque d'infrastructures électriques en réseau local pour l'autoconsommation
2. MOBILITES	Les flux routiers importants permettent de développer les mobilités alternatives (dynamique)	Manque de pistes cyclables et cheminements piétons
3. ACCES AUX SERVICES PUBLICS ET AUX SOINS	Qualité des services et équipements	Des disparités entre l'urbain + péri-urbain et les communes rurales / discontinuité entre les infrastructures permettant l'accès aux services publics
4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE	Territoire intermédiaire peu dense où il fait bon vivre/ Secteurs en pleine évolution, source d'une image positive du territoire: fabrication française, start-up	Concurrence entre territoires (université, mobilité, compétitivité, économie).
5. LOGEMENT & PATRIMOINE	Coût de la vie modéré (logement...)	Risques de dégradation du cadre de vie (écologie, qualité de l'air...)
6. EAU ET ASSAINISSEMENT	Territoire reconnu innovant dans la gestion des eaux sur l'ensemble de son cycle	Niveau de renouvellement du patrimoine assainissement Territoire en déficit quantitatif d'eau

II.7 PROJET DE TERRITOIRE

Le Projet de territoire s'organise autour de 4 enjeux majeurs :

- Préserver l'environnement et ancrer durablement le territoire dans la transition énergétique,
- Conforter l'identité de l'agglomération pour accroître son attractivité et asseoir son développement économique,
- Développer et adapter les services à la population,
- Préserver les équilibres constituant la richesse de Valence Romans Agglo

C'est sur les bases de ce projet que le contrat de relance et de transition énergétique a été élaboré. Il est annexé au présent document.

III. Actions

L'ensemble des actions identifiées dans le cadre de ce contrat ne pourra pas systématiquement faire l'objet de dotations de la part de l'État. Les subventions seront décidées chaque année, selon la complétude des dossiers et les enveloppes disponibles.

III.1 TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les émissions de gaz à effet de serre du territoire proviennent en grande majorité des consommations d'énergies fossiles : 84% du million de tonnes de CO₂ équivalent émis par an par le territoire. Le reste est constitué des émissions non-énergétiques de l'agriculture (émissions liées à l'utilisation des engrais, élevage), d'émissions de procédés industriels, etc.

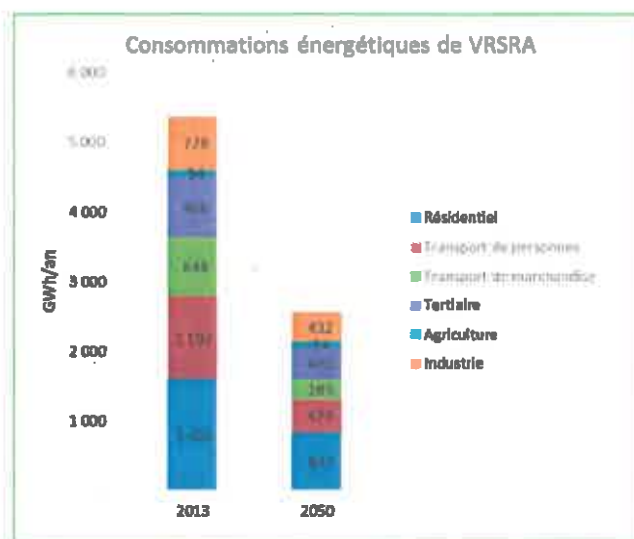
Si le territoire est engagé depuis plusieurs années dans la réduction de ses émissions, l'atteinte des objectifs climatiques (division par 4 des émissions à l'horizon 2050) nécessite de changer l'ordre de grandeur des actions menées sur le territoire (forte accélération requise). Compte tenu de la difficulté à réduire les émissions de gaz à effets de serre d'origine agricole (division par 2 au mieux à l'horizon 2050), la réduction des émissions liées à l'énergie doit aller bien plus loin qu'une division par 4.

Les transports de personnes et de marchandises représentent près de la moitié des gaz à effet de serre émis sur le territoire et une grande part de la pollution de l'air. Le trafic de transit représente plus d'un tiers des déplacements de personnes. La capacité d'action réduite de l'Agglomération sur ce transit conduit à renforcer les actions sur les autres thématiques (transports « internes » au territoire et chauffage dans les bâtiments en particulier).

Ce travail sur les énergies est couplé sur le territoire à un engagement fort sur le développement de l'économie circulaire, l'amélioration des processus de traitement des déchets, l'expérimentation de nouvelles pratiques agricole et la promotion d'une alimentation saine et locale, le renfort de la biodiversité la lutte contre l'artificialisation des sols... Il est attendu de l'ensemble de ces domaines d'actions qu'ils contribuent à améliorer la résilience du territoire et à réduire l'impact des activités humaines sur le climat.

ÉNERGIES :

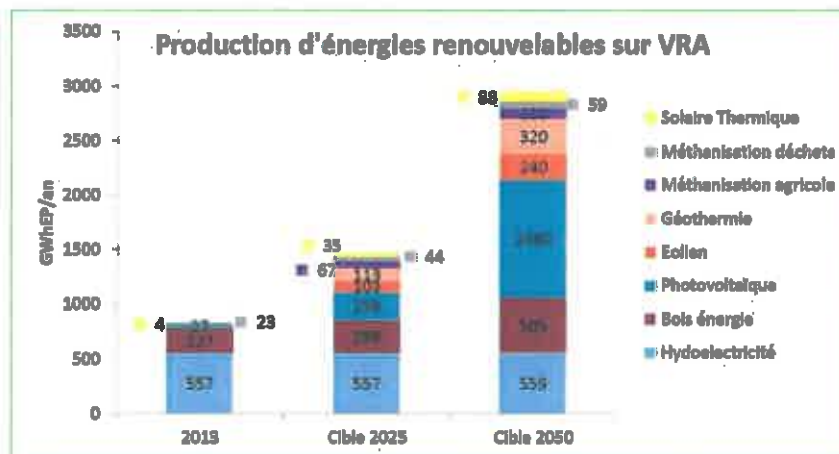
Les objectifs de réduction des consommations d'énergies d'ici à 2050 sont inscrits au PCAET et explicités dans le schéma ci-dessous



Le territoire privilégie deux grands domaines d'actions pour opérer sa transition énergétique :

- Intégrer une part plus importante dans la production d'énergie des sources durables.
- Réduire les consommations énergétiques.

Pour atteindre les objectifs de déploiement de production des énergies renouvelables le territoire a engagé plusieurs actions ces dernières années. Deux outils d'investissement permettant de développer les projets de production d'énergies renouvelables de toute nature ont ainsi été créés :



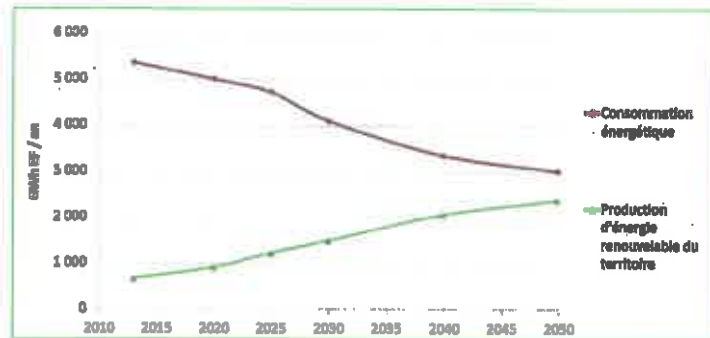
- La SEML ROVALER pour le développement de la méthanisation et du solaire ;
- La SAS CEPR pour la construction de 2 parcs éoliens (41,6 MW). Ces deux parcs sont entrés en service en 2018 après 12 ans de développement (6 M€ investis par l'agglomération en fonds propres pour ces 2 parcs).

Un Schéma Directeur des Energies Renouvelables est également en cours de finalisation. Il fixera le programme d'action sur les années à venir au regard de la stratégie d'optimisation des systèmes de consommation et de production d'énergie.

La tendance à la hausse des demandes en électricité, la volonté de réduire les émissions de CO2 et le besoin de résilience conduisent le territoire à expérimenter de nouveaux écosystèmes énergétiques. C'est par exemple dans ce cadre qu'a été lancé le projet

d'autoconsommation collective sur Rovaltain, visant à partager la production d'énergie renouvelable d'un site aux autres entreprises de la zone.

Les objectifs de production d'énergie de l'agglomération ne permettront pas seul d'atteindre les engagements que la collectivité a pris dans le cadre de sa transition écologique, mais corrélés à la réduction de la consommation énergétique, ils fixent la trajectoire énergétique du territoire inscrite dans le



PCAET. La lutte contre les déperditions énergétiques déjà engagée sur le territoire notamment en direction des particuliers au travers de la mise en œuvre de la plateforme Renov'Habitat Durable, sera accentuée.

Améliorer les systèmes de production

Le territoire dispose d'un potentiel important sur la filière photovoltaïque, aussi s'est-il fixé une ambition forte permettant de passer la production de 27 à 259 GWhEP/an en fin de mandat.

Le développement de la filière passe à la fois par une sensibilisation des habitants et des entreprises disposant d'une surface et d'une orientation de toiture favorable à la production d'énergie notamment réalisée par la plateforme de l'habitat, le service économie et la SEM Rovaler.

Rovaler est un outil d'investissement local dont l'agglomération est actionnaire à hauteur de 51%. Elle a déjà permis l'émergence de plusieurs projets à forte capacité d'EnR à hauteur de 12 MWc. En 2020, la SEM a par exemple contribué à la création d'un parc produisant 3.5 GWh sur un ancien centre d'enfouissement technique à Portes-Lès-Valence. Ce travail d'impulsion de la dynamique de développement des énergies nouvelles sera poursuivi sur les années à venir, avec le souhait d'une augmentation de capacité de 3 à 5 MGWatt par an de la production solaire.

L'étude de gisement territoriale en 2015/2016 menées par Valence Romans Agglo a permis l'émergence de projets de méthanisation. A ce jour certains sont en fonctionnement (MéthaVéore à Etoile sur Rhône), en cours de construction (Station d'épuration de Valence), ou encore en cours de développement (MéthaCollines à Geysans) ou phase d'émergence... Un projet de méthanisation agricole pour la production de biogaz, soutenu par Rovaler est également en cours de développement sur le site des Teppes (ouest de Romans sur Isère).

Le développement d'un réseau de station favorisant la mobilité biogaz, très faiblement émettrice de particules fines est également en cours sur le territoire.

Le schéma directeur énergétique de l'agglomération, en phase d'approbation, permettra également de développer les réseaux de chaleur alimentés par la biomasse (méthanisation, bois énergie), la récupération de chaleur (sur eaux usées, sur sites industriels) et le solaire thermique en lien avec les communes.

Récapitulatif des projets identifiés à ce jour :

L'impact environnemental indiqué dans le tableau ci-dessous est indiqué de fort à faible selon l'apport en énergie de l'opération d'amélioration des systèmes de production. Il est estimé fort si la production attendue est importante, moyen si l'apport n'est pas encore mesuré et faible si il ne concerne qu'une source de « production complémentaire ».

MO	Projet d'amélioration des systèmes de production	Impact écologique
Agglo	Mise en place d'ombrières sur les ZAC de Lautagne et Rovaltain (Parking P4)	Fort
Peyrus	Centrale hydro-électrique (installation d'une microturbine)	Fort
Saint Marcel Les valence	Couverture du parvis et mise en place d'une toiture photovoltaïque sur le Dojo avec une boucle en autoconsommation (bâtiment tout électrique)	Fort
Rovaler	Production de méthaniseurs destinés à alimenter des stations de distribution locales (boucle locale d'énergie)	Fort
Portes-Lès-Valence	Aménagement d'un parking avec combrières photovoltaïques	Moyen
Saint Marcel Les valence	Couverture de l'esplanade végétalisation et production solaire	Moyen
Valence	Installation des serres municipales sur le quartier des îles avec mis en place d'un système de production d'énergies	Moyen

DIMINUER LES DEPERDITIONS ENERGETIQUES

Le secteur du bâtiment contribue à hauteur de 25 % aux émissions de gaz à effet de serre (GES) et représente 40 % des consommations d'énergie de la France.

Actions sur la réhabilitation résidentielle :

Sur le secteur résidentiel, la collectivité, en lien avec son bailleur social Valence Romans Habitat, a lancé une vaste politique de rénovation qui vient conforter le Programme Local de l'Habitat, relai du dispositif structurant « Habiter Mieux » de l'ANAH et compléter les engagements pris en la matière dans le cadre des OPAH-RU.

Cette politique est animée par le Service Public de Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) Rénov'Habitat Durable qui mène de nombreuses actions en matière de mobilisation et formation des professionnels, accompagnement des particuliers dans leur projet de rénovation ou accompagnement des copropriétés grâce au dispositif Coach'Copro.

Ayant retenu dans le cadre de son PCAET une cible de la consommation pour le secteur résidentiel de 1541 GWhEF/an en 2025, l'agglomération a ces dernières années renforcé son action notamment en ouvrant en Romans une deuxième maison de l'habitat.

Actions sur les bâtiments tertiaires :

Le potentiel d'économies liées à la rénovation thermique du parc tertiaire se monte à plus de 265 GWh (-55% de gain selon le scénario négaWatt, pour une consommation actuelle de 485 GWh).

Le déploiement d'actions de sobriété et la mise en œuvre des rénovations thermiques permettent de viser une consommation annuelle abaissée à 770 GWhEF/an, soit un objectif de réduction sur le secteur de 50 GWhEF/an.

L'agglomération comme les communes disposant de nombreux équipements, un effort particulier doit être apporté au patrimoine public afin de répondre à l'objectif ambitieux que s'est fixé le territoire en matière d'économie d'énergie et intégrer, de fait, la trajectoire de rénovation énergétique de la loi ELAN.

Actions sur l'éclairage :

L'éclairage public contribue à hauteur de 4% des émissions totales de GES de Valence Romans Agglo, mais à plus de la moitié de l'électricité consommée pour la totalité des activités. Aussi un vaste programme d'économies d'énergies a été lancé dès 2016 permettant d'atteindre dès 2019 une réduction des consommations de 22%.

La mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement lumière portant sur 3 289 points lumineux installés sur 130 km de voirie va permettre de réaliser des économies d'énergies de l'ordre de 800 000 kWh par an.

Un plan 2020-2026 est engagé pour réduire les consommations énergétiques par différentes actions :

- changement de candélabres (installation de candélabres autonomes en énergie solaires)
- Changement des systèmes d'allumage

A titre d'exemple, ces changements permettent d'allumer les candélabres installés aux abords d'arrêts de bus uniquement aux heures de passage. La puissance des lumières installées dans certains hameaux sont abaissée de moitié au milieu de la nuit...

Une coupure totale ou partielle de l'éclairage en milieu de nuit a été mise en place sur 35 communes, générant une économie d'énergie de près de 2 350 000 kWh par an...

Récapitulatif des projets identifiés à ce jour :

L'ensemble des projets de diminution des déperditions énergétiques présentés ci-dessous vont permettre d'agir sur une baisse des consommations d'énergie primaire.

L'impact environnemental est indiqué de fort à faible selon le gain estimé de l'opération de réduction des déperditions. Il est estimé faible s'il s'agit de gains indirects significatifs ou d'opérations permettant d'avoir une action significative sur la résilience du territoire au changement climatique.

Les projets apportant pas de gains directs ou indirects significatifs n'ont pas été retenus.

MO	Projet de Diminution des déperditions énergétiques	Impact Environnemental
Agglo	Rénovation du conservatoire	Fort
Agglo	Aménagement du Train Théâtre	Fort
Agglo	Changement plan de glace patinoire et éclairage	Fort
Agglo	Remise en état du clos couvert (thermique, esthétique) du bâtiment Bizet	Fort
Agglo	Eclairage public installation mats et luminaires à LEDS sur les communes	Fort
Agglo	Rénovation de l'éclairage public pour remplacement par des LEDS des lampes à Mercure	Fort
Valence	restructuration Ilôt Ferry - médiathèque Valensoles (564000)	Fort
Valence	Ecole Bayet juin 2023 aménagement école élémentaire / à partir de juin 2023 travaux école maternelle	Fort
Valence	CIO renovation complète isolation thermique	Fort
Valence	transformation des locaux de la MPT Ferry et extension avec reprise de l'isolation et des charpentes pour la mise en place de PV	Fort
Valence	Remplacement des menuiseries dans les écoles	Fort
Bourg-de-Péage	Rénovation énergétique des systèmes de chauffage	Fort
Bourg-Lès-Valence	Plan de Réhabilitation intelligente des centres scolaires dont rénovation du groupe scolaire Moulin d'Albon	Fort
SIVU (Barbières/Rochefort/Besayes/Marches)	Reconstruction d'un gymnase	Fort
Chabeuil	Rénovation Immeuble Boudillon	Fort
Chateaudouble	Réhabilitation thermique et réaménagement de la Mairie et de l'ancienne bibliothèque transformée en salle municipale-	Fort
Chateaudouble	Achat de bâtiment et rénovation thermique pour créer une maison des associations	Fort
Le Chalon	Rénovation thermique des logements communaux	Fort
Montélier	Rénovation thermique école Juge	Fort
Montélier	Rénovation thermique école Mélusine	Fort
Montélier	Rénovation thermique mairie	Fort
Montélier	Rénovation thermique gymnase Pimpe	Fort
Montmeyran	Rénovation thermique salle des fêtes	Fort
Montmeyran	Rénovation thermique de la poste	Fort
Montvendre	Changement de la chaudière Fioul de l'école élémentaire et mise en place du PAC air-air à l'école maternelle	Fort

MO	Projet de Diminution des déperditions énergétiques	Impact Environnemental
Parnans	Rénovation de la Mairie pour réduire la consommation énergétique	Fort
Peyrlins	Réhabilitation thermique salle polyvalente	Fort
Peyrlins	Réhabilitation thermique mairie et bibliothèque	Fort
Peyrus	Aménagement des locaux techniques (bât passif + Jardins partagés)	Fort
Portes-Lès-Valence	Mise en place d'une régulation pour le chauffage mairie	Fort
Portes-Lès-Valence	Changement de chaudières groupe scolaire voltaire	Fort
Rochefort Samson	Isoler les bâtiments communaux	Fort
Etoile sur Rhône	Rénovation énergétique du groupe scolaire village	Fort
Eymeux	Chaudière de l'Ecole	Fort
Romans	Rénovation énergétique Gymnase Aragon	Fort
Saint Marcel Les valence	Création d'un centre technique municipal (économie d'énergie)	Fort
Uple	Toiture des écoles (isolation thermique) problème d'infiltration ayant entraîné une perte de qualité des Isolants...	Fort
Uple	Chauffage	Fort
Barbières	Rénovation et isolation du toit de l'école maternelle	Fort
Romans	Remplacement des menuiseries dans les écoles	Fort
Agglo	Appareillage de système d'allumage pour maîtriser les consommations d'énergies	Moyen
Agglo	Aménagement de la crèche Ravel	Moyen
Valence	Ecole Rigaud (3phases de 2022 à 2024)	Moyen
Bourg-de-Péage	Rénovation et mise aux normes des bâtiments municipaux	Moyen
Chabeuil	Eclairage stade foot honneur	Moyen
Etoile sur Rhône	Rénovation environnementale de l'espace polyvalent	Moyen
Clérieux	Rénovation de logements	Moyen
Geyssans	Ecole et réfectoire de cantine (reliés sur système de chaufferie bois)	Moyen
Granges les Beaumont	Changement des modes de chauffage de la salle des Fêtes et rénovation	Moyen
Hostun	Changement portes et fenêtres salle polyvalente	Moyen
La Baume d'Hostun	Rénovation salles d'accueil	Moyen
Romans	Déconstruction et reconstruction Triboulet/Jourdan	Moyen
Bourg-Lès-Valence	Démolition-reconstruction d'un nouveau complexe sportif évolutif couvert (COSEC)	Moyen
Saint Michel sur Savasse	Aménagement de la mairie (dont rénovation énergétique) et mise en accessibilité des bâtiments communaux	Moyen
Valence	Palais des sports Pierre Mendès France (Vestiaire -renforcement Isolations par l'intérieur thermique VMC)	Faible
Valence	Stade Briffaut (éclairage)	Faible
Valence	Installation de brasseurs d'air sur les écoles	Faible
Agglo	Amélioration thermique protection solaires PV et ventilateurs sur les Multi-Accueils	Faible

REDUIRE L'IMPACT DES ACTIVITES SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Economie circulaire et traitement des déchets:

Le réemploi est un des objectifs que s'est fixé le territoire qui l'a intégré notamment dans sa stratégie de développement de l'économie circulaire. En 2020, l'agglomération s'est engagée dans le programme collectif "Déploiement du Référentiel Economie Circulaire pour les territoires en Auvergne-Rhône-Alpes".

Les initiatives privées concourant au développement de l'économie circulaire seront accompagnées notamment par la Fab-T, pensée comme un lieu de coopération et d'expérimentation pour stimuler la création d'entreprises à impact positif. La création de cette structure émergente et originale fait suite à la reconnaissance en 2019 du projet de start-up de territoire porté par les acteurs publics et privés de l'agglomération sélectionné dans le dispositif national Territoire d'Innovation et de Grande Ambition.

Si le réemploi est un élément fondamental pour l'économie circulaire le territoire souhaite agir à la source notamment en réduisant sa production. En effet avec 125 106 tonnes de déchets collectées en 2019, le tonnage collecté est en hausse de 1,1%. Le ratio de déchets produits par habitant augmente quant à lui de 0,6%.

Les opérations de promotion du compostage se sont traduites par une hausse de 450% de la vente de composteurs entre 2018 et 2019 et l'installation d'une dizaine de sites de compostage collectif sur l'espace public ou en pied d'immeuble. Couplé à l'optimisation des collectes, ces mesures ont permis de réduire la production d'ordures ménagères et d'augmenter les performances de tri.

En 2019, le volume des déchets collectés non valorisés est ainsi passé à 241 kg par an et par habitant alors qu'il était de 248 en 2018, permettant à l'agglomération de se situer en-dessous des 244 kg par an et par habitant enregistré au niveau national.

Ces actions vont se poursuivre sur les années à venir notamment autour de deux grands objectifs :

- Réduire la part des déchets ménagers notamment par la Formalisation d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés en coopération avec le SYTRAD et la poursuite des actions de prévention (compostage individuel et partagé, partenariats avec les acteurs du réemploi...).
- Améliorer le tri et la valorisation des déchets notamment par la mise en place de bennes spécifiques au mobilier fin 2020, l'installation d'équipements plus attractifs pour la collecte des piles, ampoules et néons et la modification des heures d'ouverture de certaines déchèteries pour offrir des plages d'ouverture complémentaires entre déchèteries voisines. A termes, la mise en place généralisée de ces bennes complémentaires ainsi que celles proposées pour faciliter le réemploi en lien avec les partenaires locaux pourront amener à faire évoluer l'organisation de certaines déchèteries.

Ces mesures seront accompagnées par les actions importantes menées par le SYTRAD portant notamment sur l'extension des consignes de tri et le renforcement du compostage une meilleure utilisation des bio-déchets, un recours plus systématique au réemploi et l'utilisation du pouvoir calorifique des déchets.

Récapitulatif des projets identifiés à ce jour :

L'impact indiqué dans le tableau ci-dessous est indiqué de fort à faible au regard de sa contribution à l'amélioration des systèmes de collecte et de traitement des déchets. Sont indiqués en « faible » les projets qui ont un impact environnemental fort mais pas n'améliorent pas la collecte ou le traitement des déchets, les projets n'ayant pas d'impact environnemental et peu d'effets sur la collecte ou le traitement des déchets n'ont pas été retenus

MO	Projet d'amélioration de la gestion des déchets	Impact écologique
Geyssans	Aménagement d'une plateforme de collecte pour le tri des déchets	Fort
Portes-Lès-Valence	Aménagement d'une plateforme de compostage	Fort
Agglo	Mise en place sur les équipements qui le permettent de dispositifs de collecte pour le réemploi	Fort
Prestataire de l'Agglo	Conversion du matériel de collecte roulant pour intégration GNV	Faible

AGRICULTURE ET ALIMENTATION LOCALE :

Environ 20 % des exploitations agricoles sont en bio (17% de de SAU contre 8.5% à l'échelon national). En 10 ans, le nombre d'exploitations et les surfaces bios ont fortement augmenté sur le territoire, rattrapant son retard sur le reste de la Drôme. Désormais, l'Agglo rassemble **17% des producteurs bio drômois** 29% des transformateurs drômois certifiés bio, 32% des distributeurs drômois certifiés bio

En lien avec les productions agricoles, l'industrie Agro-Alimentaire représente près de 3000 emplois, soit 20% de l'industrie manufacturière de l'agglomération.

L'agriculture et l'industrie alimentaire sont devenues une force pour le territoire qui souhaite maintenant s'inscrire dans une démarche d'innovation et d'expérimentation en s'appuyant sur les espaces de recherche et d'expérimentation (INRA, Cluster bio AURA) et les structures de formation (MFR, Lycées agricoles et horticoles), pour consolider cet atout.

Sur ces 5 prochaines années, le PAADT (Projet Agricole et Alimentaire Durable Territorial) s'appuiera sur la trajectoire Agricole et Alimentaire Durable à horizon 2050 définie par l'étude prospective Afterres réalisée en 2019. Il s'articulera également avec la dynamique Territoire d'Innovation (TIGA) déployée sur Valence Romans Agglo. Celle-ci apporte un levier complémentaire dans le déploiement du PAADT en facilitant l'émergence de projets sur les champs agricoles et alimentaires durables.

Ce projet aura notamment pour *objectif de favoriser le renouvellement des générations d'agriculteurs* (création d'un pôle ressources et initiatives pour orienter, renouveler, transmettre et installer), de développer le lien entre l'offre et la demande au sein des filières locales (accompagnement et promotion des filières à bas niveau d'intrants et des démarches d'approvisionnement local), de généraliser la consommation durable pour tous (accompagnement aux changements de pratiques).

L'enjeu autour de l'eau est prégnant, autant en termes d'alimentation que de préservation : 40,3% de la SAU est irriguée. L'eau est un gage de revenu et de sécurisation des productions, facilitateur pour la diversification mais il y a un risque fort avec les intrants liés à certaines cultures. La sécurisation des aires d'alimentation autour de captages prioritaires, l'utilisation raisonnée de cette ressource, la réduction des sources potentielles de pollutions... seront donc travaillées sur le territoire afin de préserver cette ressource. Sur la période 2017-2020, 260 agriculteurs se sont déjà engagés dans le programme agriculture durable et eau pour mieux protéger la ressource en eau.

Une Charte agricole et forestière 2016-2020 a été signée par 20 partenaires locaux. Elle s'appuie notamment sur les axes suivants :

- Economie de proximité, la stratégie alimentaire (avec l'animation d'un Projet Agricole et Alimentaire Durable du Territoire),
- Préservation de la ressource en eau et innovation environnementale.

Pour renforcer la structuration de filières agricoles les collectivités ont également choisi d'améliorer les débouchés locaux notamment en intégrant plus de produits locaux dans les cantines scolaires. Si cette intégration nécessite des aménagements elle permet à la fois de proposer une alimentation saine mais également de mieux valoriser les savoirs faire spécifiques au territoire. Le potentiel est assez important puisque à titre d'exemple, la cuisine centrale de l'agglomération qui produit 5500 repas servis chaque jour dans 63 restaurants scolaires pèse pour 10% des repas de restauration servis hors foyer du territoire.

En renforçant la production et la consommation locale le territoire souhaite enfin réduire l'impact environnemental lié à l'achat de nourriture qui à titre d'exemple pour la seule cuisine centrale représente 5% des émissions de GES totales de l'agglomération.

L'étude prospective « Trajectoire agricole et alimentaire durable – Horizon 2050 » menée sur le territoire a mis en évidence la nécessité d'accompagner la transition agricole et alimentaire du territoire pour une meilleure résilience. Il s'agit par-là d'accélérer la relocalisation alimentaire, d'accompagner les changements de pratiques agricoles et les « pratiques » alimentaires de tous les acteurs. Cela passe par un soutien et accompagnement aux circuits courts pour favoriser l'approvisionnement local des traiteurs, restaurateurs et habitants, l'aide à la structuration de filières et la réduction de l'impact de l'agriculture et de l'alimentation sur l'environnement.

Récapitulatif des projets identifiés à ce jour :

L'impact indiqué dans le tableau ci-dessous est indiqué de fort à faible au regard de sa capacité à orienter la filière agricole sur une production plus vertueuse pour l'environnement. Ont été indiqués

comme « moyen » les opérations permettant de dynamiser la consommation locale, notamment parce qu'elles contribuent à diminuer les flux routiers. Les opérations contribuant à la dynamique de production locale et à la consommation de produits sains ont été classées de fort à faible selon la taille de la cible que ces opérations permettraient de toucher.

MO	Projet agricole et alimentation locale	Impact écologique
Agglo	Extension cuisine centrale	Fort
Agglo	Dispositif PRIORITERRES 2050 pour favoriser le renouvellement des générations : promotion des métiers, accompagnement des PLU, installation-transmission accompagnées ...	fort
Agglo	Rapprochement des filières locales en rapprochant offre et demande : accompagnement des restaurateurs, des IAA, de la restauration collective, des porteurs de projets	fort
Agglo	Généralisation de la consommation durable pour tous : Appels à projet animation de proximité / précarité alimentaire/ entreprises locales , accompagnement d'évènementiels + durables, carte géolocalisée de l'offre en Circuits courtsC	fort
Marches	Aménagement de locaux en sous-sol du bâtiment mairie pour créer une salle associative avec local producteur et préau. Objectif du projet ré-enchanter le centre-ville en prolongement de l'aménagement du parvis de la mairie pour faire revivre le village	Fort
Agglo	Création d'un Pôle territorial de production maraîchère bio	Moyen
Agglo	Mise en valeur des initiatives locales de vente	Moyen
Montvendre	Création d'un restaurant scolaire	Moyen
Montélier	Ferme pédagogique... développement produits locaux	Moyen
Saint Marcel Les valence	Jardin partagé et jardin pédagogique (mise à disposition du terrain et partage des productions)	Faible
Charpey	Jardin expérimental sur des terres agricoles	Faible

• BIODIVERSITE ET LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS:

Directement Concerné par l'animation des sites Natura 2000 « les Sables de l'Herbasse et les Balmes de l'Isère », intervenant sur d'autres sites à enjeux tels que le lac des Couleurs et zone humide de la Véore, ou encore portant des projets de restauration de cours d'eau, le territoire souhaite, par ses actions, contribuer à l'amélioration de la biodiversité, la protection des habitats naturels et la sensibilisation des populations. Cette sensibilisation s'appuiera sur des opérations dont les premiers résultats positifs sont déjà visibles comme l'organisation du marathon de la biodiversité mise en place avec l'Agence de l'Eau, l'élargissement de l'atlas de la biodiversité ou le partenariat sur l'animation environnementale avec le Parc Naturel Régional du Vercors. La sensibilisation des particuliers et des collectivités sur l'intégration des aménagements dans leur environnement sera également poursuivi au travers du service de « l'architecte conseil ».

Pour mieux mettre en synergie les initiatives de tous les acteurs du territoire, l'agglomération s'est engagée dans la démarche « Territoire Engagé pour la Nature » permettant de fédérer l'ensemble des acteurs autour de la protection de la biodiversité.

A travers le projet de restauration de la Trame Turquoise qui favorise la restauration de la ripisylve et, la création de haies et de mares, ou à travers le renforcement des plantations sur les centres urbains, les ZAC et les haies sur les espaces agricoles, de nombreuses actions engagées aujourd'hui vont donc être renforcées tout au long de la période 2021-2026.

L'Agglo lance également un Plan de Gestion Stratégique des Zones humides dont l'un des objectifs est aussi de sensibiliser, fédérer et informer sur les zones humides et leurs préservations.

La lutte contre l'artificialisation des sols s'appuie sur différents outils en cours de construction sur le territoire :

- Le « Projet Alimentaire de Territoire » qui permet de soutenir la préservation du foncier,
- L'accompagnement des communes dans leur démarche de planification urbaine (vadémécum PCAET/PLU...)
- La démarche Agg'Eau responsable qui permet un meilleur accompagnement des acteurs, et particulièrement des aménageurs et des collectivités pour conduire les études opérationnelles prenant mieux en compte la gestion des eaux pluviales.

Récapitulatif des projets identifiés à ce jour :

Chaque projet énoncé ci-après a pour but la réduction de l'impact des activités humaines sur le territoire. Il n'y a donc pas impact écologique négatif et c'est la réussite de l'ensemble de ces opérations qui permettra d'améliorer significativement la qualité de l'air, de l'eau et des sols.

MO	Projet d'amélioration de la biodiversité et de lutte contre l'artificialisation des sols	Impact écologique
Agglo	Créer des corridors écologiques sur les zones d'activité	Fort
Agglo	Trame turquoise : créer un fuseau écologique autour des cours d'eau	Fort
Agglo	Plan de gestion de zones humides : lac des Couleures, zone humide de la Véore	Fort
Agglo	Projets de restauration de cours d'eau	Fort
Bourg-Lès-Valence	Végétalisation des cours d'école (Monnet, Barthelon, Reynaud, Chony)	Fort
Chabeuil	Désimperméabilisation et renaturation des sols	Fort
Romans	Découverte et aménagement de la Savasse	Fort
Valence	Lutte contre les îlots de chaleur	Fort
Valence	Renforcer la biodiversité en centre-ville en renforçant la végétalisation de l'hyper-centre dans une logique de corridor	Fort
Valence	Réfection place dunkerque (végétalisation panneau photovoltaïque)	Fort
Valence	Réfection et végétalisation des cours d'école	Fort
Valence	Aménagement Place du 11 novembre (Polygone) en square avec Jardins de pluies pour désimperméabiliser (risque Inondation), création d'un mail piéton entre Bayet et cette place	Fort
Romans	Aménagement d'un square/an	Fort
Romans	Aménagement du chemin des bœufs dont piste cyclable 63	Moyen

III.2 MOBILITÉS

Les données 2014 de l'enquête déplacement menée par le SCOT montrent la prépondérance de la voiture sur le territoire. Avec 1,45 voiture par ménage, le taux de motorisation est légèrement supérieur à ce que l'on constate d'ordinaire en France. Ainsi c'est près de 82% des habitants en âge de conduire qui possèdent une voiture.

Pour autant 62 % des ménages sont équipés d'un vélo et on compte, en moyenne, 1,53 vélo par ménage. Si ce sont surtout les ménages des zones périurbaines qui disposent de vélos, c'est bien en ville que l'on se déplace le plus à vélo. Ceci peut notamment s'expliquer par la présence depuis plusieurs années de l'offre de vélos en libre-service...

Sur l'agglomération, la voiture particulière est le moyen de transport majoritaire : sa part modale est de 66 %. La marche constitue le deuxième mode de déplacement, avec plus de 20 % des déplacements effectués à pied. Les transports collectifs représentent 5 % des déplacements, alors que l'utilisation du vélo reste faible (2 % des déplacements).

Depuis 20 ans, la hiérarchie des motifs de déplacements n'a quasiment pas changé et cela quel que soit le secteur du territoire. Les déplacements sont principalement générés par le travail, les achats et l'accompagnement des enfants. En semaine, travail et achats restent les deux premiers motifs de déplacement.

1/3 de l'ensemble des déplacements se concentre le matin et le soir, entre 8h-9h et 17h-19h. Plus de 18 000 déplacements travail-domicile ont lieu entre 12 h et 13 h et autant entre 13 h et 14 h dans le sens domicile-travail, attestant d'un retour au domicile des actifs au moment du déjeuner.

De façon générale, l'organisation du territoire est bipolarisée, avec les deux pôles urbains (12 communes) autour des villes de Valence et de Romans-sur-Isère qui accueillent les principaux équipements (santé, établissement scolaire, loisirs, ...) et génèrent donc la majorité des déplacements. Située entre ces deux pôles, la zone économique de Rovaltain qui concentre de nombreuses entreprises et la gare TGV, est également un important générateur de flux de déplacements.

LE RESEAU DE TRANSPORT EN COMMUN :

Il est de fait marqué par la bipolarité du territoire avec :

- un réseau unique centré autour des pôles bus de Valence et Romans relié par la ligne InterCitéa via Rovaltain,
- un réseau périurbain et rural desservant l'ensemble des bourgs selon des modes différenciés adaptés à la diversité du territoire :
- des lignes structurantes : cadencées, à haute fréquence (10 ou 15 minutes), directes et diamétrales,
- des lignes principales : cadencées, diamétrales, avec des fréquences adaptées (20 à 30 minutes),
- des lignes locales : tracés et fréquences adaptées à la demande (urbaines et périurbaines),
- un service de transport à la demande zonal, pour la desserte des écarts ou des secteurs spécifiques,

Le matériel roulant, originellement marqué par des motorisations thermiques à l'échelle de l'intercommunalité a été largement ouvert notamment ces dernières années sur les mobilités gaz et électrique sur les centres urbains. Sur la période 2020-2026 ces actions vont s'accroître en fonction de la maturité des technologies dans l'objectif de réduire l'impact environnemental de ce mode de transport.

Les transports en commun étant une alternative aux voitures individuelles, le territoire souhaite également agir sur les aménagements urbains pour favoriser l'utilisation de ce moyen de déplacement.

LES MODES ACTIFS :

Le relief est globalement favorable au développement des modes actifs dans les zones urbaines denses du territoire et le long des vallées fluviales. Par ailleurs on note que 51% des déplacements font moins de 3 km et 21% font moins de 1 km. La distance de pertinence théorique de la marche à pied étant de 1 km et celle du vélo se situant entre 1 et 3 kilomètres : le volume de déplacements pouvant être réalisés à pied ou à vélo est donc important.

Le réseau piétonnier est relativement dense mais présente des discontinuités dans certaines zones fortement occupées par la voiture, notamment dans les bourgs ruraux et les zones d'activités du territoire.

A l'occasion du diagnostic réalisé pour le Schéma Directeur Cyclable de Valence-Romans Déplacements, 3 885 vélos/jour ont été comptabilisés en 25 points de Valence, mais peut de donner sont disponibles à l'échelle de l'agglomération. Les six itinéraires cyclables prioritaires identifiés dans le Schéma ont été réalisés.

En ce qui concerne le stationnement vélo sur le territoire de Valence-Romans Déplacements, le recensement des dispositifs de stationnement a été réalisé partiellement en 2011, soit :

- 110 points de stationnements vélos,
- 705 places de stationnements sécurisés,
- des consignes à vélo sécurisées dans les gares TER, dont une en gare de Romans pouvant accueillir 48 vélos et une sur Valence, implantée en 2014, de 27 places.

Afin d'améliorer la mobilité plusieurs actions peuvent être conduites.

- Développer l'intermodalité notamment pour faciliter l'usage des Transports en commun
- Améliorer l'intégration du vélo et des services qui lui sont liés dans les aménagements
- Développer la qualité des cheminements piétons dans les centres bourgs

Tout en agissant sur ces facteurs de développement, le territoire sur la période 2020-2026 s'engage dans la réalisation d'itinéraires cyclables à deux échelles :

- Les aménagements locaux répondant à un fort besoin de mobilité qui donneront lieu à la création de pistes cyclables ou à des zones de circulation apaisées.
- Les liaisons qui permettent de créer un maillage cyclable entre communes dont le traitement des pénétrantes entre l'urbain et le péri-urbain propice à agir efficacement sur la réduction de l'utilisation de la voiture.

L'objectif pour le territoire est de limiter le transport de personnes à une consommation énergétique annuelle inférieure à 900 GWhEF.

Si elles ne sont pas traitées ici ces actions sont corrélées à la réussite des projets de redynamisation des centres bourgs engagés sur plusieurs communes qui permettront de réduire notamment les déplacements importants enregistrés sur les périodes méridiennes en améliorant présence des services nécessaires en proximité (restauration, alimentation....).

Faciliter les mobilités alternatives, améliorer la mixité des usages au profit des mobilités douces, renforcer la continuité des cheminements y compris pour les personnes à mobilité réduite, sont les guides d'action que les collectivités du territoire se sont fixées dans le cadre des aménagements de voirie qui seront réalisés sur la période 2020-2026.

Le développement des infrastructures numériques, réseau wifi public, déploiement de la fibre optique... Sont également des facteurs important de réduction des déplacements sur le territoire.

Les initiatives qu'elles soient publiques ou privées permettant le déploiement en circuit-courts de la vente de produits contribueront également à cette dynamique d'ensemble.

RECAPITULATIF DES PROJETS IDENTIFIES A CE JOUR :

Les opérations menées sur le territoire doivent permettre de limiter l'usage de la voiture tant en sécurisant les mobilités alternatives au sein des centres bourgs qu'en créant de nouvelles liaisons sur les axes structurants. Aussi l'impact écologique des projets permettant de proposer une alternative à la voiture est indiqué comme « fort » lorsqu'il relève d'une stratégie d'ensemble actionnant plusieurs leviers propices à générer un impact plus rapide, et comme « faible » lorsqu'il s'agit d'une opération qui ne bénéficie pas de la synergie de plusieurs actions.

MO	Développer les modalités alternatives à la voiture	Impact écologique
Bourg-Lès-Valence	Réalisation d'itinéraires cyclables (Mise en œuvre du Plan Vélo)	Fort
Bourg-de-Péage	Réaménagement des rues P.Gage, H.Berlioz, Verdun (réaménagement des abords et pistes cyclables)	Fort
Genissieux	Parc et aire de jeux avec cheminement piéton	Fort
Granges les Beaumont	Traversée centre village : aménagement des abords de la salle des fêtes avec création d'un cheminement piéton d'accès à l'école et réfection du parking situé devant la fontaine	Fort
Hostun	Aménagement des trottoirs en cœur de village pour créer un parvis et un cheminement piéton entre les commerces et services autour de la présence d'arbres emblématiques (avenue des maronniers)	Fort
Jaillans	Securisation cheminement piéton aménagement giratoire	Fort
Malissard	Création de voies douces et aménagements des espaces publics du centre bourg	Fort
Montéléger	Quai bus entrée est et securisation	Fort
Montéléger	Cheminement doux	Fort
Montéliér	Pistes cyclables entrée ouest	Fort
Peyrins	Création d'itinéraires cyclables et piétonniers entre les services publics (centre stade quartiers des sables)	Fort
Portes-Lès-Valence	Aménagement rue langevin	Fort
Romans	Aménagement d'un parking de report (avenue Duchesne)	Fort
Rovaler	Renforcer la mobilité biogaz en fournissant par un réseau spécifique, l'énergie issue des bio-déchets	Fort
Saint Marcel Les valence	Voies cyclables sur les chemins communaux connectées sur l'axe prioritaire Valence Romans	Fort
Saint Paul Les Romans	Création de liaisons douces entre les 3 polarités de la commune	Fort
Valence	Réalisation de deux pistes cyclables structurantes sur la liaison très fréquentée Valence/Chabeuil et la ZAC de Lautagne	Fort
VRD	Plan vélo intercommunal	Fort
Crepol	Chemin Piétonnier 3000	Moyen
Saint Michel sur Savasse	Aménagement de la Côte Maréchale (sécurisation et accès)	Moyen
Saint-Laurent-d'Onay	Création d'un parking au départ des chemins de randonnées	Moyen
Valence	Aménagement du passage/champ de mars canal des moulins	Faible
Montvendre	Aménagement cœur de village (entrée est et ouest)	Faible
La Baume Cor-nillane	Sécurisation et traversée des quartiers	Faible
Ourches	Traversée centre village	Faible

III.3 ACCES AUX SERVICES PUBLICS ET AUX SOINS

A l'échelle de l'agglomération, l'ambition est de mettre progressivement fin au découpage contreproductif du territoire en zones résidentielles, zones commerciales, zones d'activités, etc., et promouvoir autant que possible la mixité des usages, pour économiser les déplacements favoriser la mutualisation des espaces et ne pas accentuer les inégalités liées aux différences d'accessibilité.

Ceci passe par des centres-bourgs rénovés qui invitent à l'implantation des commerces de première nécessité et permettent l'usage de mobilités douces, par l'adaptation des infrastructures publiques (école, cantine...) présentes sur le territoire répondant à la croissance des populations et à un usage plus modéré des transports, par l'amélioration des zones de rencontres qui favorisent la mixité...

Les services centralisés sur les pôles urbains de l'agglomération ont également un rôle à jouer en s'appuyant sur la digitalisation des services pour répondre aux besoins d'un territoire plus large tout en n'augmentant pas les besoins de mobilité.

La période 2014-2020 a permis de développer les infrastructures culturelles et sportives nécessaires au rayonnement du territoire. Ce maillage sera complété notamment par une extension et réhabilitation du Théâtre le Rhône sur la période à venir. Ces équipements constituent le socle sur lequel le territoire s'appuie désormais pour travailler une offre qui permettra aux usagers de profiter de ces services autrement... Ceci se traduit par exemple par la mise en place d'ateliers de sensibilisation artistique et environnementale dans les écoles et les CLSH, la mise en œuvre d'actions culturelles impliquant les artistes et les publics locaux (chemin de peintre), l'amélioration des actions hors les murs, l'élargissement des visites patrimoniales à tout le territoire...

RECAPITULATIF DES PROJETS IDENTIFIES A CE JOUR :

L'impact écologique des projets favorisant l'accès aux services publics et aux soins est indiqué « fort » dès lors qu'il concoure à réduire les déplacements individuels motorisés ou qu'il contribue à agir sur la réduction des consommations d'énergies. L'impact écologique est indiqué « faible » quand sa prise en compte dans le projet global est plus réduite. Les projets ayant des impacts négatifs sur l'environnement n'ont pas été retenus.

MO	Développer l'accès aux services publics et aux soins	Impact écologique
Allixan	Transformation du centre village 4 000 m ² avec habitat multi générationnel	Fort
Agglo	Rénovation et agrandissement de l'espace animalier de Valence	Fort
Agglo	Projet espace animalier Romans	Fort
Agglo	Mise en place du Portail de Gestion Relation Usagers	Fort
Agglo	Aménagement du centre Fanal de Romans pour concentrer un ensemble de services publics (médiathèque, Multi-accueil, jeunesse...)	Fort
Agglo	Restructuration de la piscine de Bourg-Lès-Valence pour réduire sa consommation d'eau et diminution de l'impact sur l'environnement des systèmes de filtration d'eau	Fort
Barbières	Construction d'un gymnase par le SIVU avec Rochefort-Besayes-Marches	Fort
Besayes	Extension école maternelle	Fort
Bourg-de-Péage	Maison France Service	Fort
Bourg-Lès-Valence	Création d'un centre de santé polyvalent	Fort
Chabeuill	Centre culturel : réhabilitation salle de spectacle	Fort
Charpey	Agrandissement de l'école, construction d'une cantine et d'une garderie	Fort
Charpey	Réhabilitation du quartier et création d'un lieu de vie avec des commerces	Fort
Chatuzange	Réhabilitation de logements en salles periscolaires (école Pizançon)	Fort
Chatuzange	Extension de la mairie (bâtiment ex sdis)	Fort
Chatuzange	Ecole pizançon réhabilitation	Fort
Combovin	Renovation ex-école en mairie	Fort
Eymeux	salle polyvalente	Fort
Genissieux	Aménagement scolaire et péri-scolaire	Fort
Hostun	Maison France Service	Fort
La Baume d'Hostun	Le Chalutier : projet de reconversion du centre de convalescence	Fort
Mallssard	Construction d'une école maternelle et restructuration des écoles existantes	Fort
Marches	renovation salles J. Cheval et N. Désiré	Fort
Montéléger	Agrandissement de la cantine scolaire avec un self-service	Fort
Montélier	Extension de la cantine scolaire	Fort
Montélier	Construction d'une classe supplémentaire (école Charpak)	Fort
Montvendre	Aménagement du centre-village pour créer des nouvelles distributions en faveur des alternatives à la voiture	Fort
Mours Saint Eusèbe	Création de 2 classes supplémentaires	Fort
Ourches	Réhabilitation des bâtiments communaux	Fort
Saint Vincent la Commanderie	Acquisition d'un ensemble modulaire pour créer une classe supplémentaire dans l'école	Fort
Saint-Christophe-et-le-Laris	Aménagement école	Fort
Saint Marcel Les valence	Projet numérique (portail citoyen)	Fort
Saint Paul-Les-Romans	Création d'un pôle de service lié à la santé	Fort
Upie	Reconstruction de la toiture de l'ensemble scolaire	Fort
Valence	Réhabilitation de l'Ecole Bonzon	Fort
Agglo	Aménagement du bâtiment Réaumur (Romans) pour créer un pôle enfance jeunesse	Moyen
Allixan	Transfert du pôle enfance Crèche et centre de loisirs	Moyen

MO	Développer l'accès aux services publics et aux soins	Impact écologique
Barbières	Réhabilitation d'une partie de l'ancienne menuiserie en local technique	Moyen
Beaumont-lès-Valence	Restructuration de l'école	Moyen
Bourg-de-Péage	Bâtiment modulaire Pagnol (destiné aux activités périscolaires)	Moyen
Chabeuil	Espace Oroeil : réutilisation à des fins d'aménagement d'espaces culturels	Moyen
Chateauneuf sur Isère	Extension et réaménagement du groupe scolaire du Chatelard	Moyen
Chateauneuf sur Isère	Extension et réaménagement de l'accueil collectif de mineurs (CLSH)	Moyen
Chatuzange	Réaménagement de l'école élémentaire Les Monts du Matin au Goubet.	Moyen
Haute Herbasse	Projet en cours de définition d'espace France Service	Moyen
Saint Marcel Les valence	création d'un espace jeunesse - Bâtiment en complément de la MJC (CLSH-RAM) en famille de 0-18 ans (volet social)	Moyen
Saint-Paul-Lès-Romans	Aménagement centre urbain	Moyen
Bourg-Lès-Valence	Réhabilitation d'un bâtiment en cœur de ville pour créer une maison des associations	Moyen
Alixan	Seconde phase maison médicale	Faible
Chabeuil	Terrains de boules Flandennes	Faible
Peyrlins	Création d'hébergements pour personnes âgées	Faible
Eymeux	Entrée de village	Faible
Eymeux	Sécurisation de l'Ecole primaire	Faible
Eymeux	Parkings au niveau de l'aire de loisirs	Faible
Montéléger	Agrandissement d'une salle de classe	Faible
Montélier	Accessibilité Marcel Pagnol	Faible
Romans	Centre de santé en centre-ville	Faible
Saint Paul les Romans	Création d'un lieu de vie intergénérationnel	Faible
Uple	Adaptation des locaux pour associations	Faible
Valence	Maison de la vie associative	Faible
Valence	Accessibilité PMR renforcée sur des itinéraires permettant l'accès à des secteurs publics	Faible
Valence	Réhabilitation des Centres d'Interprétation patrimoniale Maison des têtes	Faible

III.4 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

La succession de crises, sociale, sanitaire, économique, change le regard porté sur les territoires. Au compromis classique entre opportunités et aménités s'ajoute désormais un nouveau critère : la résilience du territoire et sa capacité à protéger ses habitants.

L'amélioration de la résilience des territoires repose sur leur capacité à préserver leurs ressources (l'eau, l'air, le foncier...). Elle implique aussi de relocaliser certaines activités stratégiques permettant d'assurer un minimum d'autonomie (alimentaire, énergétique, sanitaire...) et de sortir de la logique de spécialisation fonctionnelle des territoires qui a prévalu jusqu'à aujourd'hui.

L'objectif de l'agglomération est à une échéance de 10 ans créer une Cité productive offrant des espaces hybrides où l'artisan, le start-upper, l'apprenti, le commerçant, l'habitant, le touriste... se croiseront et fabriqueront ensemble les nouveaux espaces à vivre. Le territoire sera

celui de la compacité sociale beaucoup plus que celui de la concentration urbaine, dans un contexte d'économie productive soutenable pour l'environnement.

C'est dans ce sens que les collectivités du périmètre souhaitent s'investir pour favoriser l'accueil sur le territoire. L'attractivité reposera donc sur des facteurs multidimensionnels touchant au cadre de vie, aux disponibilités des services, aux espaces économiques...

Pour créer les conditions nécessaires à ce développement les collectivités du territoire ont agi sur le développement des infrastructures numériques qui devrait s'achever à l'horizon 2025. Ces infrastructures comprennent le déploiement de la fibre sur le territoire, ainsi quasiment toutes les entreprises sont aujourd'hui « fibrées » mais aussi le déploiement aux usagers avec un réseau public gratuit accessible sur chacune des communes (Cigale)...

En parallèle de l'amélioration des infrastructures numériques, les collectivités se sont également engagées au déploiement d'un écosystème économique actif intégré dans la dynamique nationale French Tech in the Alps ou le cluster Digital league. L'ensemble de ces actions ont permis l'émergence de projet associatifs (le Moulin Digital...) d'initiatives privées (création d'espaces de co-working) d'opérations associant le secteur public et privé (la Fab-T) qui sont venues compléter l'écosystème local en accompagnant le développement des entreprises...

Pour autant l'ambition du territoire est d'inclure l'ensemble de ses acteurs dans une nouvelle dynamique numérique nécessitant de fait un accompagnement de la population plus global. En sensibilisant les plus jeunes aux outils numériques au travers du projet « école numérique », en proposant des ateliers tout public sur les médiathèques ou spécifiquement en direction des jeunes sur les espaces jeunesse, en favorisant la création d'espaces de formation comme la digitale académie de Romans, les écoles de codeurs... L'objectif est bien d'embarquer l'ensemble des forces vives dans la même direction.

Si ces actions seront poursuivies et améliorées, c'est parce qu'elles sont le support indispensable à la transition numérique qui permet désormais au territoire de s'ouvrir pour la période 2020-2026 sur le développement d'un numérique inclusif, fédérateur et durable vecteur d'attractivité. Le numérique inclusif et fédérateur s'appuiera notamment sur les actions facilitant l'éducation et l'appropriation des outils numériques, l'utilisation renforcée du numérique comme outil de médiation, l'accompagnement à l'utilisation numérique au plus près des différents territoires, le déploiement d'e-services publics ou de lieux spécifique (France services...)... Le numérique inclusif et fédérateur permettra d'accompagner les habitants du territoire et de faciliter l'installation de nouvelles familles. Le numérique durable est à la fois porteur d'égalité sociale en apportant des services publics aux habitants, de développement économique par les infrastructures numériques proposées aux entreprises ou le développement des synergies sur les données produites localement, mais la stratégie numérique du territoire sur la période 2020-2026 est aussi orientée sur la sobriété énergétique et l'utilisation responsable des outils numériques.

Les espaces traditionnellement consacrés à l'accueil des entreprises et des activités commerciales seront repris pour s'intégrer dans un écosystème plus vertueux répondant mieux aux attentes des décideurs économiques et contribuant à l'amélioration du cadre de vie. Ainsi les aménagements paysagers sur les zones d'activités seront engagés pour s'appuyer sur la localisation privilégiée de ces espaces de transition entre le rural et l'urbain et développer des corridors écologiques. Des techniques d'entretien plus douces seront couplées à ces mesures sur les réserves foncières et les espaces extensifs permettant de renforcer la biodiversité sur ces espaces publics. L'intensification du boisement, la mise en place de vergers compléteront ce

dispositif pour créer des îlots de fraîcheur. La production d'énergie sera sur ces zones plus systématiquement recherchées à la fois en accompagnant les entreprises dans leurs démarches mais également en déployant de nouvelles sources d'énergies sur les espaces collectifs. L'objectif du territoire sera bien de requalifier ces zones pour privilégier un cadre d'accueil dont la reconnaissance environnementale sera un facteur d'installation fort pour les entreprises. Cette logique a déjà conduit le territoire à engager l'ensemble des partenaires des zones d'activité dans une démarche d'amélioration continue des écosystèmes au travers de la certification ISO 14001 obtenue par exemple sur la zone de Rovaltain. Ces efforts seront encore accentués sur les années à venir.

Un des facteurs du choix d'implantation des entreprises repose également sur la capacité du territoire à être attractif pour ses salariés. Disposant des atouts universitaires nécessaires, d'une très bonne accessibilité et d'un positionnement géographique fort, les collectivités orienteront leurs actions sur le développement d'un cadre de vie propice à répondre aux choix de vie et aux aspirations des futurs habitants. Ceci passe à la fois par la rénovation urbaine des centres-bourgs permettant de répondre aux modes de vie urbains ou ruraux, un meilleur maillage des services nécessaires aux familles, le renforcement de l'offre culturelle et sportive...

Engagé dès 2016 sur la création et la rénovation des infrastructures nécessaires pour proposer une offre d'accueil des enfants assez dense et déployer un dispositif d'accompagnement des jeunes conséquent, le territoire continuera ses efforts en la matière avec une logique d'équilibrage territorial mais aussi de complémentarité des offres. A titre d'exemple, la mise en œuvre d'une offre d'accueil pour les 3-6 ans, le déploiement d'offre d'accueil individualisées prenant mieux en compte les nouveaux modes de travail, le développement de service mobile pour tous les jeunes du territoire sont autant d'actions qui seront engagées pour réduire les inégalités territoriales et favoriser l'installation de nouvelles familles sur le territoire. Une attention particulière sera également portée sur l'offre d'accueil des quartiers prioritaires et le développement de crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) pour mieux prendre en compte les besoins des familles en situation précaire. C'est également avec cet objectif de recherche d'un meilleur équilibre social, que l'ensemble des partenaires du territoire se sont engagés dans la définition d'une Convention Territoriale Globale portée par la CAF et l'Agglo. Cette convention repose sur un vaste état des lieux réalisé en 2021 qui permettra de s'engager sur un programme d'actions cohérent en cours de définition.

L'offre culturelle et sportive sur le territoire s'appuie sur des infrastructures existantes dont la densité semble suffisante pour répondre aux besoins de la population et aux enjeux d'attractivité du territoire. Aussi sur la période 2020-2026 les collectivités s'appliqueront à optimiser ce patrimoine par quelques aménagements rendus nécessaires pour s'engager dans la transition écologique mais également en imaginant les complémentarités nécessaires, en travaillant sur une mise en réseau originale, en optimisant l'équilibre territorial...

RECAPITULATIF DES PROJETS IDENTIFIES A CE JOUR :

Lorsque les projets de développement économique et d'attractivité permettent d'agir sur l'environnement en réduisant l'imperméabilisation des sols, en réduisant la place de la voiture ou en agissant sur les déperditions énergétiques, l'impact écologique sera noté fort. Lorsque l'opération n'améliore pas directement le milieu mais s'intègre à un projet plus large ayant un impact positif sur

l'environnement il est noté faible. Les projets qui n'ont pas d'impact direct ou indirect ont été écartés du présent contrat.

MO	Renforcer l'économie et développer l'attractivité	Impact écologique
Agglo	Palais des expositions à Romans	Fort
Agglo	Informatisation des écoles	Fort
Agglo	Réhabilitation de Fanal	Fort
Agglo	Site de l'Epervière- maison du fleuve Rhône (tourisme)	Faible
Agglo	Palais des Congrès	Fort
Bourg-de-Péage	Requalification du centre-ville (tranche une sur : Verdun Pasteur, Berlioz, Gage : 146 000)	Fort
Bourg-Lès-Valence	Requalification de l'avenue de Lyon	Fort
Chabeuil	Réhabilitation du terrain de foot en pelouse synthétique et mise en place d'un éclairage économe du terrain d'honneur	Fort
Chatuzange	Aménagement d'une zone de loisirs à CHATUZANGE	Fort
Montvendre	Restauration et aménagement de la porte monumentale classée	Fort
Romans	Projet DEVA'Europe (halls gourmandes + végétalisation cheminement piéton et cyclistes...)	Fort
Valence	Relocalisation du Tir Olympique Valentinois sur un équipement réhabilité pour réduire les consommations énergétiques	Fort
Valence	Requalification espace public basse ville (secteur Mirabel Chambaud / Perochon)	Fort
Valence	Requalification des places du secteur piéton avec reprise des circulations d'eau de pluies et végétalisation)	Fort
Bourg-Lès-Valence	Soutien aménagement Ile Girodet (beïvedère, cascade, guinguette) et Passerelle	Moyen
Chatuzange	Création d'un jardin d'enfant avec un plateau multi-sport pour les résidents des nouveaux quartiers desservis par la route des Gouverneurs à Chatuzange.	Moyen
Romans	Réhabilitation de la collégiale Saint Barnard à Romans	Moyen
Saint Paul les Romans	Création d'un lieu de rencontre d'échange et de projet dans l'ancienne gare	Moyen
Valence	Place de la Paix et place Chateauvert seront traitées avec une vocation paysagère	Moyen
Beaumont-lès-Valence	Rénovation des places	Faible
Beaumont-lès-Valence	Réfection des Cours de tennis et club de football	Faible
Beauvallon	requalification du terrain de hand	Faible
Beauvallon	Aménagement des abords de la mairie	Faible
Bourg-de-Péage	Gradins du stade de Hand	Faible
Chateauneuf sur Isère	Site troglodyte	Faible
Chatuzange	Aménagement d'un espace détente avec jardin d'enfants, terrains de jeux pour adolescents et aire de pique-nique pour les familles à proximité du Charlieu et de l'ensemble Charles Bringuier au Goubet.	Faible
Chatuzange	Création d'un espace sportif à proximité de l'école à Pizançon	Faible
Clérieux	Traverse du village	Faible

MO	Renforcer l'économie et développer l'attractivité	Impact écologique
Eymeux	Parcours santé	Faible
Granges Les Beaumont	Aménagement de l'espace de loisirs 2	Faible
Hostun	Vestiaire foot	Faible
Malissard	Restructuration complexe tennis et terrain de pétanque	Faible
Montéléger	Installation d'un PEI (Zodion) verdissage de la commune et aménagement des espaces verts	Faible
Portes-Lès-Valence	Aménagement parc urbain Aragon sera ajouté un skate parc	Faible
Rochefort Samson	sécuriser la place du village et embellir la place de l'église	Faible
Saint Michel sur Savasse	Citypark	Faible
Valence	Jean Perdrix adaptation stade football et plaine des sports	Faible
Valence	city parc à l'Épervière	Faible
Valence	Aménagement de la bourse du travail en centre d'art contemporain	Faible
Valence	Réfection cathédrale	Faible

III.5 LOGEMENT ET PATRIMOINE

En matière de logement les ambitions du territoire portent sur 4 axes majeurs :

- **Renforcer les centralités** : en régulant le marché foncier et immobilier, car il existe un enjeu majeur de répartition équilibrée de l'offre nouvelle entre pôles urbains et périurbains, pour préserver l'attractivité des villes et de l'agglomération.
- **Réhabiliter durablement** : en requalifiant le parc le plus ancien, disqualifié de fait par la production neuve, dans un contexte de marché du logement détendu. Les priorités sont de soutenir les opérations de renouvellement urbain et d'acquisition-amélioration, mais aussi d'accélérer les rénovations énergétiques ambitieuses.
- **Construire la diversité** : en diversifiant les gammes de logements et les formes d'habitat pour fluidifier les parcours résidentiels et favoriser la mixité sociale, sur un territoire marqué par de fortes ségrégations sociales. L'enjeu est d'encourager les familles à se loger en ville et de permettre aux plus modestes d'habiter également les quartiers attractifs de l'Agglo.
- **Accompagner les plus fragiles** : en reconfigurant les quartiers prioritaires, les plus en difficultés, en organisant mieux l'attribution des logements sociaux, comme l'information et l'orientation du public. Ou encore en accompagnant plus spécifiquement les besoins en logements des gens du voyage, des jeunes et des personnes âgées.

Pour agir sur les centralités, le territoire s'est fixé un objectif de 1200 logements neufs par an mieux répartis entre villes et villages. Ce rythme doit permettre de renouveler l'attractivité résidentielle (+0,6%/an). Ceci s'accompagnera d'une démarche de dynamisation du marché

immobilier des centres urbains qui présentent un haut niveau de service et d'une maîtrise de l'envolée de la construction neuve des communes périurbaines et rurales.

Pour réhabiliter durablement, le territoire s'est fixé l'objectif de rénover 1500 logements par an, soit environ 3% du parc ancien, et favoriser la résorption de 50 logements vacants en moyenne chaque année. La priorité de la rénovation énergétique sera orientée sur le parc collectif privé et public. Le territoire prévoit également la réhabilitation d'une centaine de bâtiments publics sur la période 2020-2026. Les collectivités ayant le parc le plus important (Valence et l'Agglomération) se sont engagées dans un plan de sobriété énergétique en cours de finalisation.

Pour construire la diversité les collectivités et leurs groupements poursuivront leurs engagements sur quatre principaux axes dont la combinaison permettra de trouver un meilleur équilibre territorial et social :

- Renforcer la production de logements locatifs publics, à hauteur de 500 logements par an pour faciliter le parcours résidentiel, des plus modestes.
- Reconstruire une partie de l'offre locative dans les quartiers urbains et les communes périurbaines bien pourvues en services pour réduire les process de paupérisation des villes.
- Permettre à toutes communes de plus de 3 500 habitants d'atteindre au moins 20% de logements sociaux en 2025, en limitant la production de logements en lot libre au profit de la construction de maisons de rue et d'habitat intermédiaire.
- Accentuer la production de petits logements (T2, T3) sur les communes périurbaines, l'agglomération pour mieux prendre en compte les besoins des jeunes et seniors très impactés par la crise sanitaire et ses conséquences sociales.

Globalement l'accompagnement des publics les plus fragiles sera renforcée par une meilleure coordination de l'information et des pratiques d'attribution relatives aux logements sociaux, une attention particulière à certains demandeurs : les jeunes et les personnes âgées, les ménages en sortie d'hébergement, les gens du voyage... Pour ces derniers, le travail de rénovation des aires d'accueil, la production d'espaces adaptés aux familles souhaitant se sédentariser sera continue sur la période 2020-2026.

Au-delà de l'accompagnement des particuliers et des entreprises, le territoire prévoit également d'intervenir sur son patrimoine avec un double objectif, celui de l'exemplarité et du renfort de l'attractivité.

L'exemplarité sera traitée sur le territoire à travers la systématisation de la gestion de l'énergie dans les bâtiments publics, évoquée précédemment dans le présent document, qui s'intègre dans une stratégie patrimoniale globale reposant en grande partie sur :

- La prise en compte de la consommation d'énergies
- La mise en place d'actions innovantes permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre
- La mesure du gain et le suivi des consommations d'énergie

L'attractivité sera travaillée en intervenant sur le patrimoine « marquant », c'est-à-dire le patrimoine qui participe à l'amélioration du cadre de vie, à la notoriété du territoire. Qu'il

s'agisse du patrimoine communal ou intercommunal, ces bâtiments sont porteurs d'identification pour les habitants du territoire et contribuent à la notoriété des lieux. Ainsi le service Pays d'Art et d'Histoire (PAH), notamment en charge de la valorisation patrimoniale, s'appuie sur ces « marqueurs de territoire » dans les visites proposées aux locaux comme aux touristes. La qualité de ces espaces nécessite donc un soin particulier.

RECAPITULATIF DES PROJETS IDENTIFIES A CE JOUR :

Les projets liés à la production de logements figurant dans le présent document portent sur des réalisations dont la réduction de l'impact écologique est un des objectifs de la construction ou de la réhabilitation proposée, ils sont donc classés en « fort. » La réhabilitation du patrimoine est indiquée avec un impact écologique « fort » lorsque les effets attendus de la réhabilitation sont directement réalisés au bénéfice de l'environnement et « moyen » lorsqu'ils participent à une amélioration.

MO	Réhabiliter les logements et le patrimoine	Impact écologique
Agglo	Renforcer la réhabilitation résidentielle par un accompagnement particulier des ménages	Fort
Agglo	Aide de Valence Romans Habitat pour la réhabilitation de son parc	Fort
Romans	Restauration de la maison du Mouton et aménagement du CIAP	Fort
Agglo	Création de terrains familiaux	Moyen
Clérieux	Aménagement d'un parc avec bédnage VRH)	Moyen
Eymeux	Restauration de la Chapelle Bienheureuse Béatrix	Moyen
Saint Marcel Les valence	Création de logements sociaux avec également des hébergements étudiants pour favoriser les rencontres intergénérationnelles (logement pour femmes isolées)	Moyen
Saint Paul Les Romans	Production de logements groupés sociaux au cœur de village	Moyen
Agglo	Restructuration des aires d'accueil des gens du voyage (les hirondelles)	Faible
Agglo	Création de logements adaptés pour favoriser la sédentarisation	Faible
Barcelonne	Développement du village suspendu	Faible
Chatuzange	Réfection des façades de l'église de Chatuzange	Faible
Crepol	Aménagement des abords de l'église	Faible
Montéléger	Renovation de la partie supérieure de la maison commune	Faible
Montéléger	Construction d'un bâtiment des Services techniques et rénovation de l'ancien	Faible
Rochefort Samson	Réfection du clocher de l'église	Faible
Romans	Parvis de la Tour Jacquemard (phase 2)	Faible
Uple	Entretien des remparts	Faible

III.6 EAU ET ASSAINISSEMENT

Les évolutions climatiques sont déjà en cours sur l'agglomération, avec une augmentation de la température moyenne de près de 2°C depuis 1960, sans variation notable des précipitations, ce qui entraîne un assèchement des sols. Ces dérèglements nécessitent une adaptation des pratiques des acteurs du territoire. Le travail engagé notamment dans le cadre du PCAET ou des schémas d'aménagement et de gestion des eaux, n'enlèvera pas la nécessité de l'adaptation aux évolutions climatiques sur le territoire, mais les actions qu'ils fixent permettra de le rendre moins sensible aux « chocs » extérieurs (agricoles, énergétiques, etc.), c'est donc avec cet objectif que ces actions seront menées sur la période 2020-2026.

Parmi ces actions, la protection de la ressource en eau support à toute vie est nécessairement un enjeu majeur sur l'ensemble du périmètre de Valence Romans Agglo. Depuis la constitution du périmètre intercommunal, un effort important sur la stratégie la plus adaptée à la gestion de l'eau a été réalisé par l'ensemble des acteurs. Il s'est notamment concrétisé par la récente signature d'un « contrat d'Agglomération » avec l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. L'action collective qui s'est engagée porte sur une politique arrêtée à l'échelle du « grand cycle de l'eau » pour agir sur :

- La qualité de l'eau,
- Les changements de pratiques agricoles (Bas niveau d'intrants, économie d'eau),
- Le déficit quantitatif : gestion de la ressource en eau pour l'ensemble des usages,
- La limitation des risques d'inondations et de ruissellements.

Ce partenariat a déjà permis de mettre en œuvre quelques actions comme la mise en œuvre du paiement pour services environnementaux (PSE) qui permet d'apporter une aide directe aux agriculteurs pour services rendus (création de marre, diminution des produits phytosanitaires), le lancement d'un observatoire de la qualité de l'eau (sur 40 points), une étude sur les évolutions météorologiques liées au changement climatique et son impact local sur les eaux pluviales...

La qualité des eaux est étroitement dépendante des rejets liés aux eaux utilisés par les foyers et entreprises d'une part et à la gestion des eaux pluviales d'autre part. Aussi après s'être attaché à la mise en place d'une politique commune en la matière sur la période précédente, le territoire a défini trois grands domaines d'intervention qui orienteront ses actions 2020-2026 :

- La réduction de l'impact des rejets sur les milieux aquatiques avec notamment une amélioration de la gestion des volumes collectés par les réseaux lors des épisodes pluvieux ;
- Des efforts importants sur le renouvellement du patrimoine assainissement ;
- La mise en œuvre d'une politique globale de gestion des eaux pluviales urbaines tournée vers la désimperméabilisation des sols, la transition énergétique et de la préservation de la biodiversité.

Le patrimoine assainissement sur le territoire est d'environ 1600 km de réseaux. En dehors du réseau pluvial, l'objectif du territoire est de renouveler 11 kilomètres par an de ce réseau sur la période 202-2026 ce qui permettrait de remonter le taux de renouvellement actuel de 0.2% à 1% par an. Par ailleurs, l'effort de gestion patrimoniale se concentrera également sur le parc des 43 stations de traitement des eaux usées avec le renouvellement sur la période des stations de traitement des eaux usées de Montvendre et de Peyrus.

Au-delà du projet de méthanisation dont la mise en service aura lieu en 2022 et des économies d'énergies projetées dans les contrats de DSP sur les 3 principales stations de traitement des eaux usées, le territoire vise une neutralité en matière de gaz à effet de serre avant 2030, ce qui conduira notamment à la mise en place de système de production d'énergies sur les stations de traitement des eaux usées, la mise en place d'actions de renfort de la biodiversité sur le domaine patrimonial lié à l'assainissement...

Pour mieux gérer la gestion des eaux pluviales sur le territoire l'agglomération a lancé le projet « Aggl'Eau responsable » qui sur 2020-2026 se concrétisera par :

- La mise en œuvre d'actions de sensibilisation autour de la thématique avec les communes, les aménageurs, les habitants pour promouvoir des alternatives au tout tuyau ;
- Un travail de déconnexion et de désimperméabilisation des sols avec un objectif de 12 ha à Valence et 30 ha sur le système d'assainissement de Romans ;
- La mise en place expérimentale d'un show-room des techniques d'infiltration des eaux pluviales ;
- Le déploiement d'outils réglementaires locaux tels que les zonages pluviaux ;
- L'établissement d'une politique de gestion des eaux pluviales sur le territoire : pour une gestion durable et intégrée des eaux pluviales. Il s'agit de concevoir, pour tous les projets d'aménagement, une Gestion des Eaux Pluviales : à la source, par infiltration superficielle, en privilégiant les solutions végétales, en privilégiant les aménagements multifonctionnels, en réduisant l'imperméabilisation des sols.

En terme de distribution d'eau potable, l'objectif sera de poursuivre les efforts menés depuis 2016 sur le secteur valentinois afin d'élargir les principes vertueux de la certification ISO 9001, première étape de l'ISO 14001. Le périmètre de ces certifications concerne l'ensemble des activités liées au fonctionnement du service public de l'eau : préservation de la ressource, production, transport, distribution, relation clientèle, gestion patrimoniale, et tous les services associées.

Récapitulatif des projets identifiés à ce jour :

Les projets retenus sont liés à la gestion de l'eau mais aussi aux processus qui lui sont liés tant dans le traitement que l'alimentation ou le contrôle qualité. Ces opérations génèrent un impact écologique global fort sur l'ensemble eau, air, sol.

La mise en valeur de l'eau et les aménagements réalisés qui ont pour objectif premier la sensibilisation ou la protection des populations sont classés en faible dès lors que la dimension environnementale est prise en compte, si ce n'est pas le cas le projet n'a pas été retenu.

MO	Améliorer la gestion de l'eau	Impact écologique
Agglo	Projet de méthanisation à Mauboule	Fort
Agglo	Mise en place d'éco-pâturage et d'actions de renforts de la biodiversité sur les 60 ha gérés par l'assainissement	Fort
Agglo	Mise en place d'un système intelligent de télé relève permettant notamment de mieux identifier les fuites sur le réseau	Fort
Agglo	Mise en place d'un observatoire de la qualité des eaux pour agir plus rapidement sur les pollutions chimiques	Fort
Romans	Découverte de la Savasse pour réduire les îlots de chaleur et améliorer la biodiversité en ville	Fort
Agglo	Travaux sur les systèmes de traitement des stations eaux usées	Fort
Agglo	Déconnexion des surfaces raccordées au réseau unitaire (eaux pluviales)	Fort
Agglo	Suppression des rejets directs sans traitement du territoire (eaux pluviales)	Fort
Agglo	Création d'un show-Room des techniques de gestion des eaux pluviales (Mauboule)	Moyen
Valence	Diagnostic de l'état des canaux de Valence et des berges	Moyen
Agglo	Parement du château d'eau de Valence	Faible
Chabeuil	Fontaine Mazet : déplacement, réhabilitation et remise en eau	Faible

IV. Protocole financier.

Le CRTE est accompagné d'un protocole financier annuel qui précise les contributions de l'État et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions.

Les engagements annuels seront présentés dans un tableau comme présenté ci-dessous. Les financements pour chaque projet seront décidés selon les règlements en vigueur de chaque entité.

Intitulé de l'opération	Montant de l'opération HT	Financement État		Financement EPCI		Financement conseil départemental		Financement conseil régional		Autres financements		
		Dotations (DSIL, DSIL relance, DETR...)	Montant	Taux de subvention	Montant	Taux subvention	Montant	Taux subvention	Montant	Taux subvention	Montant	Taux subvention

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
Le Préfet de la Drôme et le Président de Valence Romans Agglo



Fait à Valence le 01 /09/2021

La préfète de la Drôme

Le Président de Valence Romans Agglo

La Présidente du Département de la Drôme

Annexes.

ANNEXE 1 : Tableau de bord de suivi de CRTE

ANNEXE 2 : Fiches Actions

FICHE ACTION - Romans	
Parvis de la Tour Jacquemart (phase 2)	
LOCALISATION	Romans-sur-Isère Place Charles De Gaulle
OBJECTIF PRINCIPAL	Valorisation de la tour Jacquemart (monument historique), valorisation du parcours marchand et touristique.
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>La tour Jacquemart monument historique emblématique de la ville de Romans a fait l'objet en 2020 d'une restauration complète. Située en plein centre ville au carrefour d'un parcours marchand et touristique elle demeure un élément structurant de l'espace public concourant à l'identité de la ville. Toutefois son environnement proche est peu qualitatif.</p> <p>Afin de valoriser pleinement la tour Jacquemart et d'inscrire le site dans l'espace urbain, le parvis de la tour Jacquemart fait l'objet d'un important projet d'aménagement comportant deux phases. Après la première phase consistant en la mise en place de gradins, la seconde phase de ce projet concerne la reprise du pavage, l'installation de mobilier urbain (borne, bancs) et la création d'une zone apaisée au nord de la tour permettant à la fois de réguler la circulation routière et d'offrir aux piétons un espace paysagé. La fontaine du Cygne sera rénovée et déplacée afin de favoriser le cheminement piéton et des arbres seront plantés. Ces derniers seront présents en divers endroit du parvis afin d'offrir des espaces ombragés. Le transit des véhicules sera contrôlé par des bornes escamotables.</p>
DATE DEBUT D'OPERATION (signature des marches de travaux)	Mars 2020
MONTANT HT DE L'INVESTISSEMENT	534 352 € HT
PARTENARIATS	Région 400 764 €
INDICATEUR DE SUIVI	Qualitatif : événements, animations Quantitatif : fréquentation

FICHE ACTION - Malissard	
Restructuration du complexe pétanque-tennis	
LOCALISATION	Place Emile Courthial, 26 120 MALISSARD
OBJECTIF PRINCIPAL	Conforter les installations des clubs de tennis et de pétanque dans le centre-bourg en améliorant significativement leur attractivité tout en diminuant leur empreinte énergétique
DESCRIPTION DE L'ACTION	Démolition des deux club-house énergivores, construction d'un bâtiment mutualisé accueillant des parties privatives mais également des vestiaires mutualisés, un espace couvert commun. L'ensemble est mis aux normes d'accessibilité. Passage des éclairages extérieurs en LED. Amélioration des espaces paysagers Création d'un terrain de Padel Création de 4 jeux de pétanque couverts
DATE DEBUT D'OPERATION <i>(signature des marches de travaux)</i>	Janvier 2022
MONTANT HT DE L'INVESTISSEMENT	1 200 000 euros HT (travaux et études)
PARTENARIATS	
INDICATEUR DE SUIVI	Qualitatif : <ul style="list-style-type: none"> - Intégration du bâtiment dans un projet urbain en cours de définition, - Installations sportives répondant aux normes départementales des fédérations, création d'un padel. - Transition de 2 bâtiments énergivores en un seul bâtiment à consommations maîtrisées, éclairage extérieur LED - Accessibilité du complexe aux personnes à mobilité réduite

FICHE ACTION - Malissard	
Construction d'une école maternelle et restructuration des écoles existantes	
LOCALISATION	Place Emile Courthial à Malissard
OBJECTIF PRINCIPAL	Réduction drastique des consommations sur la partie actuelle (isolation par l'extérieur, changement des menuiseries) et réduction du bilan carbone par le choix des matériaux de construction pour la nouvelle construction (bio matériaux par exemple)
DESCRIPTION DE L'ACTION	Construction d'une école maternelle et restructuration du groupe scolaire actuel
DATE DEBUT D'OPERATION <i>(signature des marches de travaux)</i>	Janvier 2023
MONTANT HT DE L'INVESTISSEMENT	4 000 000 € HT
PARTENARIATS	CAUE, choix d'un programmiste pour accompagner la commune dans sa démarche environnementale, maîtrise d'œuvre, tout organisme compétent dans la thématique « transition écologique »
INDICATEUR DE SUIVI	Qualitatif Démarche « Label E + C -> sur la construction neuve Quantitatif réduction de la consommation de 60 % pour la structure actuelle

FICHE ACTION - Malissard

Schéma de déplacements et aménagement des espaces publics du centre bourg

LOCALISATION	MALISSARD (Place Emile Courthial)
OBJECTIF PRINCIPAL	<ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser et hiérarchiser les déplacements doux dans certains secteurs stratégiques où la voiture ne doit plus être prioritaire ; créer un maillage piéton et cycle permettant des déplacements quotidiens ou de loisirs ; notamment en identifiant les cheminements existants et en les faisant (re) découvrir aux habitants ; en reprenant certaines voies privées pouvant pallier au déficit de maillage ; en créant des liaisons vers le Nord où sont projetés des itinéraires cyclables intercommunaux... - Aménager ces espaces pour réduire le caractère routier du centre bourg pour donner aux piétons et cycles un sentiment de sécurité et de convivialité.
DESCRIPTION DE L'ACTION	Création de voies douces et sécurisation des espaces publics
DATE DEBUT D'OPERATION <i>(signature des marches de travaux)</i>	Septembre 2022
MONTANT HT DE L'INVESTISSEMENT	1 600 000 € HT
PARTENARIATS	Valence Romans Déplacements, CAUE, maîtrise d'œuvre et bureau d'études pour la méthodologie de concertation avec les habitants
INDICATEUR DE SUIVI	<p>Qualitatif Limiter la présence de la voiture dans le centre village en développant les déplacements en mode doux</p> <p>Quantitatif</p>

FICHE ACTION : Agglomération	
Horloge astronomique pour télégestion des armoires d'éclairage public	
LOCALISATION	VALENCE ROMANS AGGLOMERATION
OBJECTIF PRINCIPAL	Maîtrise de la durée d'éclairage et de la consommation d'énergie
DESCRIPTION DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacer la commande existante non maîtrisée par l'Agglo (pulsadls Enedls), qui est devenue obsolète. - Réduire les factures énergétiques en optimisant les durées d'allumage et d'extinction avec davantage de précision. - Assurer une supervision. - Avoir un retour d'Information 24/24 sur le bon fonctionnement de chaque armoire de notre patrimoine. - Limiter des interventions sur site en donnant des ordres à distance.
DATE DEBUT D'OPERATION (signature des marches de travaux)	Septembre 2021
MONTANT HT DE L'INVESTISSEMENT	420 000€ HT
PARTENARIATS	Entreprises prestataires (marché en cours).
INDICATEUR DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la durée d'éclairage grâce à ces matériels, - Réduction des consommations et factures énergétiques de l'éclairage public sur 42 000 points lumineux.

FICHE ACTION : Agglomération	
Schéma directeur d'aménagement lumière : Rénovation de l'éclairage public pour réaliser des économies d'énergie	
LOCALISATION	Zones d'Activité Economiques sur le territoire de Valence Romans Agglo
OBJECTIF PRINCIPAL	Réduire les consommations d'énergie de manière significative
DESCRIPTION DE L'ACTION	Le remplacement massif des luminaires d'éclairage public les plus énergivores doit permettre une économie d'énergie estimée à
DATE DEBUT D'OPERATION (signature des marches de travaux)	Juillet 2021
MONTANT HT DE L'INVESTISSEMENT	800 000 € HT
PARTENARIATS	/
INDICATEUR DE SUIVI	Qualitatif : amélioration de la qualité et des niveaux lumineux, dans le respect des normes et arrêtés en vigueur. Quantitatif : diminution de la consommation et de la facture énergétique.

FICHE ACTION : Bourg-Lès-Valence	
Centre de soin polyvalent	
LOCALISATION	Centre-ville de Bourg-lès-Valence
OBJECTIF PRINCIPAL	L'équipement permettra une médecine de proximité accessible au plus grand nombre tout en salariant a minima deux médecins généralistes.
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>La ville de Bourg-lès-Valence souhaite conforter et renforcer l'activité de l'actuel Centre de soins à travers un projet de centre de santé polyvalent. Ce projet prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un déménagement de l'actuel centre vers le centre ville pour améliorer son accessibilité au plus grand nombre. Pour ce faire, la mairie prévoit d'acquérir un local d'une surface d'environ 380m2 dans un immeuble situé avenue de Lyon. Une fois les aménagements intérieurs établis, il sera loué au Centre de soins. - le salariat d'au moins deux médecins généralistes. Toutefois les locaux seront adaptés pour pouvoir accueillir jusqu'à 4 médecins généralistes à temps plein ou un plus grand nombre en temps partiel. - d'offrir une polyvalence dans l'offre de soins qui sera assurée. A terme, le Centre de soins souhaite proposer l'accès à des spécialités médicales (gériatre, sage-femme), paramédicale (psychomotricienne, diététicienne...) voire des médecines non conventionnelles.
DATE DEBUT D'OPERATION (signature des marches de travaux)	Avril 2022 à avril 2023
MONTANT HT DE L'INVESTISSEMENT	970 450,00 €
PARTENARIATS	Département de la Drôme Région Auvergne Rhône-Alpes
INDICATEUR DE SUIVI	<p>Qualitatif : niveau de satisfaction des usagers une fois l'équipement livré et les consultations effectives (outil de suivi : questionnaire papier/échange informel entre le soignant et le soigné...)</p> <p>Quantitatif : livraison du bâtiment conforme au cahier des charges et au stade AVP du projet, nombre de médecins généralistes recrutés / an, évolution du taux de fréquentation de la patientèle entre l'ancien et le nouveau centre de soins...</p>

FICHE ACTION Bourg-lès-Valence

Rénovation énergétique du groupe scolaire moulin d'albon

LOCALISATION	Rue Toulouse Lautrec de Bourg-lès-Valence
OBJECTIF PRINCIPAL	- Favoriser des conditions d'enseignement et maîtriser les dépenses énergétiques
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Le programme global de rénovation énergétique se divise en deux phases principales :</p> <p>1- Travaux de mai 2021 à septembre 2021 : étanchéité toitures terrasses et changement des luminaires (technologie led) dans les 13 classes du bâtiment.</p> <p>Les travaux relatifs à la toitures terrasse inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Dépose complète du complexe existant y compris graviers. <input checked="" type="checkbox"/> Isolation thermique <input checked="" type="checkbox"/> Fourniture et pose d'un nouveau complexe d'étanchéité multicouches. <input checked="" type="checkbox"/> Évacuations des eaux de pluie et grilles de protections en toiture. <input checked="" type="checkbox"/> Châssis de toits. <p>2- Travaux du reste du programme de fin 2021 à début 2023 : mise en accessibilité – changement des stores et menuiseries – mise en conformité de la chaufferie – changement des faux plafond – remplacement des sols – isolation par l'extérieure</p>
DATE DEBUT D'OPERATION	Mai 2021 à avril 2023
MONTANT HT DE L'INVESTISSEMENT	1 123 985,00 € (hors ADAP)
PARTENARIATS	<p>Union Européenne – Programme React UE - (demande à déposer)</p> <p>Etat – DSIL 2020 : 41 152,00 € (notifié)</p> <p>Etat – DSIL 2021 : 22 963,00 € (demande en cours d'instruction)</p>
INDICATEUR DE SUIVI	<p>Qualitatif : niveau de satisfaction des usagers (communauté éducative, élèves, parents...)</p> <p>Quantitatif : niveau annuel des consommations d'énergie, factures énergétiques, comparaison des frais de fonctionnement avant et après travaux de rénovation énergétique</p>

FICHE ACTION Bourg-lès-Valence	
Végétalisation Des Cours D'école	
LOCALISATION	<p>Quatre groupes scolaires concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - École Robert Monnet, - Barthelon (maternelle) - École Jacques Reynaud - École Gilbert Pestre (ou Chony)
OBJECTIF PRINCIPAL	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le cadre de vie et le bien-être dans les établissements scolaires (proposer un contact avec la nature à l'enfant, apaiser les élèves, faire baisser le niveau de violence, lutter contre le harcèlement scolaire) - Limiter les îlots de chaleur - Offrir des outils et des moyens pour la communauté éducative de travailler et sensibiliser les élèves aux sujets d'adaptation au changement climatique - Penser et aménager les cours de récréation dans sa globalité en intégrant l'ensemble des enjeux : égalité des sexes, écologiques... - Faire travailler en transversalité les services de la municipalité
DESCRIPTION DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Définir et chiffrer le programme global : Parcours de pierre, sols en copeaux de bois, nouveaux jeux (bac de jardinage), coins calmes pour discuter, sol drainant, récupérateur d'eau, point fraîcheur, stores et pare-soleil, végétation ... - Mobiliser la communauté éducative pour adapter chaque projet à chaque établissement en fonction des besoins et des cours de récréation : - accéder à leur demande de parterres (Barthelon...)
DATE DEBUT D'OPERATION	<p>Études : année 2022</p> <p>Travaux : de 2023 à 2025</p>
MONTANT HT DE L'INVESTISSEMENT	1 000 000,00 € (soit 250 000,00 €/ établissement)
PARTENARIATS	<p>Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse - (demande à déposer)</p> <p>Etat – DSIL 2023 (demande à déposer)</p>
INDICATEUR DE SUIVI	<p>Qualitatif : niveau de satisfaction des usagers (communauté éducative, élèves, parents...)</p> <p>Quantitatif : diminution des frais de fonctionnement avant et après travaux</p>

FICHE ACTION : Bourg-lès-Valence	
Nouvelle maison des associations	
LOCALISATION	A définir sur la commune
OBJECTIF PRINCIPAL	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir aux structures associatives locales la possibilité de mutualiser les ressources et les moyens, d'échanger ensemble et de fédérer leur énergie - Disposer de locaux communs vastes - offrir des outils et des moyens pour la com - Créer une synergie entre les associations engagées dans le milieu éducatif culturel, social
DESCRIPTION DE L'ACTION	Réhabilitation d'un bâtiment existant en plein cœur du centre-ville de Bourg-lès-Valence
DATE DEBUT D'OPERATION (signature des marches de travaux)	<p>Études : année 2022</p> <p>Travaux : de 2023 à 2025</p>
MONTANT HT DE L'INVESTISSEMENT	3 500 000,00 €
PARTENARIATS	Contrat Ambition Région Deuxième Génération (demande à venir)
INDICATEUR DE SUIVI	<p>Qualitatif : niveau de professionnalisation des structures associatives</p> <p>Quantitatif : hausse de l'engagement associatif des bourcains (vitalité associative), nombre d'évènements organisés</p>

FICHE ACTION Bourg-Lès-Valence Nouveau complexe sportif évolutif couvert (cosec)	
LOCALISATION	Sur le site de l'actuel COSEC (12 rue Emile Vidal, 26500 Bourg-lès-Valence)
OBJECTIF PRINCIPAL	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir un nouvel équipement public sportif qualitatif tant de compétition que de loisir - Accompagner et faire perdurer la dynamique de développement et de croissance de la ville et de ses clubs (la ville compte 51 clubs sportifs pour 35 disciplines sportives) - Construire un bâtiment qui intègre la dimension environnementale tant dans sa conception que dans sa réalisation
DESCRIPTION DE L'ACTION	Démolition de l'actuel COSEC (1060m ²) et reconstruction d'un nouveau gymnase : salles, vestiaires, tribunes, sanitaires, locaux techniques, espaces de convivialité
DATE DEBUT D'OPERATION <i>(signature des marches de travaux)</i>	Année 1 (2025) : définition des besoins et rédaction du programme Année 2 (2026) : conception (architecte, études) Année 3 (2027) : travaux (consultation, chantier)
MONTANT HT DE L'INVESTISSEMENT	5 000 000,00 €
PARTENARIATS	Département de la Drôme (Dotation de Cohérence Territoriale) Région AURA – Contrat Ambition Région
INDICATEUR DE SUIVI	<u>Qualitatif</u> : niveau de satisfaction des usagers et des licenciés <u>Quantitatif</u> : nombre de licenciés, nombre de compétitions sportives organisées

FICHE ACTION : Bourg-Lès Valence Plan vélo cyclable	
LOCALISATION	Ensemble de la commune de Bourg-lès-Valence
OBJECTIF PRINCIPAL	<p>Développer les mobilités douces sur le territoire</p> <p>Inciter les habitants à utiliser le vélo pour des trajets du quotidien</p> <p>Rendre le territoire plus attractif et générer du passage touristique sur la commune, notamment grâce au passage de la ViaRhôna</p> <p>Pallier aux discontinuités cyclables existantes sur la commune afin de sécuriser la pratique du vélo pour les usagers</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>En accord avec le Schéma Directeur Cyclable de Valence Romans Déplacement la commune travaille à l'élaboration d'un plan vélo à l'échelle de son territoire</p> <p>Une liste d'itinéraires prioritaire a été établie et chiffrée et classée par type (ViaRhôna, Itinéraires cyclables intercommunaux, radiales du cœur de ville transversales bourcaines et liaisons secondaires).</p>
DATE DEBUT D'OPERATION <i>(signature des marchés de travaux)</i>	<p>Les travaux de voirie doivent être précisés et chiffrés par la MOE.</p> <p>Aménagement de voies douces 2022-2023</p>
MONTANT HT DE L'INVESTISSEMENT	500 000,00 €
PARTENARIATS	<p>Département de la Drôme (Dotation de Cohérence Territoriale)</p> <p>Région AURA – Voie verte</p>
INDICATEUR DE SUIVI	<p><u>Qualitatif</u> : niveau de satisfaction des usagers, baisse du sentiment d'insécurité dans la pratique du vélo, analyse des commentaires d'évaluation sur les plateformes d'échange</p> <p><u>Quantitatif</u> : nombre de cyclistes en hausse, taux de fréquentation par des cyclotouristes de la ViaRhôna</p>

FICHE ACTION : Montelier	
Construction d'un restaurant scolaire maternel	
LOCALISATION	28 avenue de Provence – 26120 MONTELIER
OBJECTIF PRINCIPAL	Assurer l'accueil des enfants scolarisés à l'école Georges Charpak pendant la pause méridienne dans des conditions optimales
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>La fréquentation du restaurant scolaire par les élèves de maternelle est en moyenne de 70 enfants. Le maximum est de 80 élèves pour une population de 4254 habitants.</p> <p>Une projection à 5 ans sur la base de notre plan d'urbanisme conduit à une population de l'ordre de 4700 habitants soit un effectif maximum de 90 élèves, pour une topologie urbaine équivalente à celle d'aujourd'hui.</p> <p>Une projection à 10 ans, sur les mêmes critères, conduit à environ 5200 habitants et un maximum de 100 élèves fréquentant le restaurant.</p> <p>Compte tenu de l'évolution des modes de vie qui se traduit ces dernières années par une augmentation de la fréquentation des enfants scolarisés en école maternelle, nous retenons pour le dimensionnement une capacité de 110 enfants.</p> <p>Le bâtiment à construire satisfera a minima la nouvelle réglementation thermique et sera construit de préférence en ossature bois, avec des matériaux locaux et en optimisant les apports solaires par sa façade Sud.</p>
DATE DEBUT D'OPERATION (signature des marches de travaux)	Septembre 2022
MONTANT HT DE L'INVESTISSEMENT	1 000 000 € HT
PARTENARIATS	Etat, Région, Département
INDICATEUR DE SUIVI	<p>Qualitatif : confort thermique</p> <p>Quantitatif : satisfaction des demandes d'inscription, consommations énergétiques</p>

FICHE ACTION : Montelieu Rénovation de la salle Marcel Pagnol	
LOCALISATION	38 rue Marcel Pagnol – 26120 MONTELIER
OBJECTIF PRINCIPAL	Mettre aux normes d'accessibilité et de sécurité cette salle polyvalente tout en en assurant une rénovation thermique
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Mise aux normes d'accessibilité : l'aménagement d'un bloc sanitaire accessible aux personnes handicapées en lieu de place de l'ancien vestiaire, l'aménagement des accès extérieur et intérieur à la scène, la création d'un bar accessible aux personnes en fauteuil roulant.</p> <p>Mise aux normes de sécurité : Un diagnostic effectué par un bureau d'études techniques a ainsi fait apparaître la nécessité des travaux suivants : mise en place d'un système de détection incendie et d'une alarme procédant à la coupure de la sonorisation, une remise en éclairage de la salle et la diffusion d'un message d'évacuation , mise en place d'un éclairage d'évacuation des locaux, isolation des locaux de rangements, reprise de l'ensemble du TGBT et insertion dans une enceinte coupe-feu.</p> <p>Rénovation thermique : remplacement des menuiseries actuelles par des menuiseries en aluminium à rupture de ponts thermiques et celui des aérothermes, l'installation de pavés lumineux à LED ainsi que la création d'une VMC simple flux afin de maîtriser les consommations énergétiques de la salle.</p> <p>Cette rénovation permettra de réaliser des économies énergétiques aussi bien sur les consommations de chauffage et de production d'eau chaude que sur la consommation générale d'électricité.</p>
DATE DEBUT D'OPERATION (signature des marches de travaux)	Mars 2021
MONTANT HT DE L'INVESTISSEMENT	355 000 € HT
PARTENARIATS	Etat (DSIL), Région, Département, SDED
INDICATEUR DE SUIVI	<p>Qualitatif : confort thermique, satisfaction des associations et écoles</p> <p>Quantitatif : consommations énergétiques</p>

FICHE ACTION : Montelier

Rénovation de la salle Marcel Pagnol

LOCALISATION	Place Emile Juge – 26120 MONTELIER
OBJECTIF PRINCIPAL	Améliorer la performance énergétique du bâtiment en permettant une baisse de la consommation d'énergie et un gain au niveau du confort thermique
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Un diagnostic réalisé par le service Performance Energétique du Syndicat d'Energie de la Drôme en décembre 2017 a préconisé une isolation des plafonds et la mise en place de pavés LED en remplacement de tubes fluorescents existants dans les trois pièces anciennes (classe de maternelle PS et MS, classe de CP-GS et vestiaire/salle d'activité), le remplacement des portes et des menuiseries aluminium de la partie ancienne de l'école.</p> <p>La commune envisage donc de remplacer durant les vacances scolaires de Noël 2020 et d'Hiver 2021 les menuiseries alu de la partie ancienne de l'école, d'isoler les plafonds et de remplacer les éclairages des salles de classe et du vestiaire/salle d'activité.</p>
DATE DEBUT D'OPERATION (signature des marches de travaux)	Mars 2021
MONTANT HT DE L'INVESTISSEMENT	56 000 € HT
PARTENARIATS	Etat (DSIL), SDED
INDICATEUR DE SUIVI	<p>Qualitatif : confort thermique, satisfaction des utilisateurs</p> <p>Quantitatif : consommations énergétiques</p>

FICHE ACTION : Saint-Marcel-lès-Valence

Logements étudiants

LOCALISATION	Saint Marcel lès Valence
OBJECTIF PRINCIPAL	Favoriser les rencontres intergénérationnelles et disposer de logements pour les femmes isolées
DESCRIPTION DE L'ACTION	Création d'une unité de vie pour Etudiants dans un programme de logements sociaux.
DATE DEBUT D'OPERATION (<i>signature des marches de travaux</i>)	2024
MONTANT HT DE L'INVESTISSEMENT	
PARTENARIATS	Bailleur social et EPORA
INDICATEUR DE SUIVI	

FICHE ACTION : Saint-Marcel-lès-Valence

Extension du gymnase

LOCALISATION	Saint Marcel lès Valence
OBJECTIF PRINCIPAL	Création d'une extension du gymnase (Salle Dojo et salle multi-activités)
DESCRIPTION DE L'ACTION	Cette extension permettra de modifier l'ensemble du fonctionnement énergétique des lieux en transformant les système actuels pour créer un bâtiment autonome en consommation énergétique avec une boucle en autoconsommation
DATE DEBUT D'OPERATION (<i>signature des marches de travaux</i>)	2022
MONTANT HT DE L'INVESTISSEMENT	2 000 000
PARTENARIATS	
INDICATEUR DE SUIVI	

